

GUIDE des ÉTUDES 2025 - 2026

FINANCES

MASTER

Parcours Management Administratif et Financier
des Entreprises (MAFE)

SUP^É

SOMMAIRE

1	Mot de bienvenue	7
2	Candidature	9
2.1	Conditions d'accès	9
2.2	Étudiants relevant de « études en France »	9
2.2.1	Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence	10
2.2.2	Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master	10
3	Inscriptions	11
3.1	Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie	11
3.1.1	Personnes dont le coût de la formation est pris en charge	11
3.1.2	Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge	11
3.2	Étudiants boursiers	12
3.3	Aménagement des conditions d'études	12
3.3.1	Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)	12
3.3.2	Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau	12
3.4	Carte étudiant	13
3.5	Les validations : VA / VAPP / VES / VAE	13
3.5.1	La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)	13
3.5.2	La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)	14
3.6	Auditeurs (libres)	15
3.7	Transfert universitaire	16
3.8	Annulation inscription	16
3.8.1	Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux	16
3.8.2	Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription	16
3.8.3	Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle	16
4	Organisation des examens	17
4.1	Examens à Besançon	17
4.2	Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer	17
4.3	Examens en Campus connecté	18
4.4	Télé-examens	19

5	Règles générales des M3C	20
5.1	Organisation des cursus	20
5.2	Notation	20
5.3	Deuxième session	21
5.4	Capitalisation des UE et ECUE	21
5.5	Mode de validation du diplôme	22
5.6	Règles de compensation	22
5.7	Poursuite d'études avec un semestre de retard	22
5.8	Règles de redoublement	23
5.9	Absence à une épreuve	23
5.10	Mention	24
5.11	Poursuite des études	24
6	Mise en situation professionnelle - stage	25
7	Certifications	26
7.1	PIX	26
7.1.1	Généralités	26
7.1.2	Objectifs principaux	26
7.2	TOEIC	27
8	Communication et plateformes	28
8.1	Accès aux ressources électroniques	28
8.1.1	Activation compte universitaire SESAME	28
8.1.2	Accès aux cours	28
8.2	Production des étudiants	29
8.2.1	Les productions des étudiants	29
8.2.2	Plagiat	29
8.2.3	Citations et reproductions d'œuvres	29
8.3	Communication avec la scolarité	29
8.4	Plateforme moodle	30
8.5	Les bibliothèques universitaires	31
8.6	En pratique	31
9	Calendrier général	32
10	Contacts finances	33
10.1	Contacts pour la filière	33
10.2	Vous rendre au SUP-FC	33

11	Présentation de la formation	34
11.1	Master 1	34
11.2	Master 2	34
11.2.1	Objectifs principaux	34
11.2.2	Débouchés	34
11.2.3	Recrutement	34
11.2.4	Organisation	34
12	Coût de la formation	35
13	M3C et évaluations des connaissances	37
13.1	Evaluation des connaissances	37
13.2	Tableau récapitulatif des M3C	37
14	Structure du master 1	38
15	Description des enseignements du master 1	40
16	Structure du master 2	61
17	Descriptif des enseignements du master 2	63
18	Calendrier des examens	78
18.1	M1 Finance parcours MAF, SUP-FC	78
18.2	M2 Finance parcours MAF, SUP-FC	81
19	Glossaire	83

1 - MOT DE BIENVENUE



Bonjour chères étudiantes, chers étudiants,

Vous avez choisi de vous inscrire cette année au SUP-FC (Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification) et nous vous remercions pour votre confiance.

L'UFC devient l'UMLP

Depuis le 1er janvier 2025, l'Université de Franche-Comté a été renommée Université Marie et Louis Pasteur (UMLP), en hommage à deux figures scientifiques emblématiques de la région. Ce changement s'inscrit dans une transformation en Établissement Public Expérimental (EPE), visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'université. L'établissement regroupe environ 35 000 étudiants et près de 2 000 enseignants-chercheurs, en collaboration avec plusieurs institutions partenaires telles que l'UTBM, SupMicrotech-ENSMM, l'ISBA, l'ESTA. Ce nouveau modèle ambitionne de proposer une formation supérieure d'excellence et de renforcer la recherche au service des territoires, de leurs acteurs, de leurs étudiants.

En s'inscrivant à l'UMLP, vous vous donnez l'opportunité d'accéder à des diplômes nationaux reconnus. Vous investissez dans votre future carrière en acquérant des compétences directement pertinentes pour le marché du travail, développées grâce à des collaborations étroites avec des partenaires institutionnels de confiance.

Flexibilité, innovation, inclusivité...

Faire le choix d'étudier à distance, c'est apporter plus de flexibilité dans vos études en y ajoutant une dimension innovante et inclusive. En vous inscrivant au SUP-FC vous bénéficiez de notre expertise de l'enseignement à distance reconnue depuis 1966. Grâce à nos enseignants, à notre équipe d'ingénieurs pédagogiques et à notre plateforme de qualité, vous aurez accès à un contenu pédagogique adapté pour vous offrir une expérience d'apprentissage personnalisée qui saura répondre à vos besoins universitaires.

À distance, oui, isolé, non...

Choisir l'apprentissage à distance implique également de bénéficier d'un suivi attentif, avec des échanges facilités avec les enseignants et les services administratifs. Nous nous engageons à être disponibles par e-mail, téléphone, sur les forums de la plateforme, pour répondre à vos questions tout au long de votre parcours d'étudiant à l'UMLP.

Passez à l'action ...

Je vous encourage à lire ce guide, c'est une source d'information importante synthétisant les éléments réglementaires, administratifs, techniques en lien avec votre scolarité en un seul support.

Opter pour une nouvelle phase d'apprentissage demande un engagement considérable en termes de temps et d'énergie intellectuelle. C'est une décision courageuse qui demande un investissement significatif de votre part. Notre objectif est de vous soutenir dans votre parcours afin que vous puissiez donner le meilleur de vous-même et ainsi vous épanouir pleinement à l'Université Marie et Louis Pasteur.



Le Directeur du SUP-FC

John Pol PIERREL

-
1. <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>
 2. <https://www.univ-fcomte.fr>

2 - CANDIDATURE

2.1 Conditions d'accès

Le titre requis pour l'accès à l'enseignement supérieur, en licence, est le **baccalauréat**, ou un titre admis en équivalence. Une copie de ce diplôme est demandée dans le dossier. La commission d'admission statue, au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, sur le bien-fondé de son admission en licence. Pour les étudiants étrangers, il est possible qu'une demande d'admission préalable (DAP) en amont soit à faire (renseignements dans le paragraphe étudiants relevant de « études en France »).

Dans le cas particulier d'un accès au-delà du premier semestre, la commission compétente statue au vu du parcours antérieur de l'étudiant et de son projet, en étudiant une validation d'acquis au regard des titres requis.

Le titre requis pour l'accès **en master** première année (M1) est la **licence de la mention**, cette admission peut être faite sur dossier où une attention particulière sera portée sur le parcours suivi. L'accès en master deuxième année (M2) nécessite l'obtention du master première année de la même mention. Toutefois, pour les personnes ayant obtenu leur diplôme le plus récent hors Union Européenne, l'accès en Master nécessite l'obtention d'un diplôme de la même mention du même niveau, et d'avoir suivi au moins une année d'études universitaires dans un pays francophone de l'Union Européenne dans une mention pertinente. Enfin, sauf exception, un certificat de langue C1 est demandé aux personnes ayant obtenu leur dernier diplôme universitaire dans un système éducatif non francophone. Il existe aussi une procédure de validation des acquis qui permet de faire valoir une expérience conséquente pertinente pour la formation. Attention, l'accès n'est pas de droit, il est soumis à candidature. L'admission est prononcée après avis de la commission d'admission en M1 qui statue au vu du dossier du candidat.

Vous voulez candidater au SUP-FC, vous pouvez poser votre candidature sur le site <https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu-candidature> à la rubrique « je candidate », sauf si vous avez ou vous préparez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous reprenez des études et possédez une licence (ou équivalent), en France ou à l'étranger, vous êtes de nationalité étrangère, ressortissant de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Suisse ou de Monaco, vous êtes non européen résident dans un pays ou territoire non couvert par le dispositif Études en France, vous bénéficiez de la formation continue, dans ce cas, vous pouvez poser votre candidature sur le site Mon Master <https://www.monmaster.gouv.fr>

2.2 Étudiants relevant de « études en France »

Les deux textes réglementaires suivants définissent les dispositions pour l'admission et l'inscription des étudiants internationaux à l'université :

- décret n°71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités (modifié le 25 mai 2013). Dispositions codifiées : Articles D612-11 à D612-18 du code de l'Éducation ;
- arrêté du 30 mai 2013 relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers.

La procédure "Études en France" concerne uniquement les étudiants résidant dans l'un des 65 pays suivants : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Équateur, États-Unis, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban,

Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

2.2.1 Candidater en 1ère année d'une formation de niveau licence

Les modalités de demande d'inscription en 1ère année d'une formation de niveau licence varient en fonction de votre situation. **Si vous résidez dans un pays relevant de la procédure "Études en France"** ...

1. ... et vous avez la nationalité du pays dans lequel vous résidez. (Par exemple, vous habitez au Maroc et avez la nationalité marocaine).

- Si vous préparez un autre diplôme (donnant accès à l'enseignement supérieur français), vous devrez effectuer une Demande d'Admission Préalable (DAP) et suivre la procédure "Études en France". La DAP se fait en ligne depuis la plateforme "Études en France".

2. ... et vous avez la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, ou êtes ressortissant de Norvège, d'Islande, du Lichtenstein, de Suisse, d'Andorre ou de Monaco. (Par exemple, vous habitez au Sénégal mais avez la nationalité allemande), vous devez uniquement formuler vos vœux sur la plateforme "eCandidat".

Si vous souhaitez intégrer l'enseignement supérieur pour l'année 2025/2026, voici les dates à connaître pour vous porter candidat :

eCandidat :

- Candidatures : à partir du 2 mai 2025 au 24 septembre 2025

DAP - Demande d'admission préalable :

- Début des inscriptions 1^{er} octobre 2025
- Clôture des inscriptions 15 décembre 2025

Votre dossier de candidature sera examiné en même temps par les 3 universités que vous aurez demandées.

- Réponse des universités et propositions d'acceptation : **avant le 31 mars 2025**.
Les universités pourront vous faire part, le cas échéant, des propositions d'exonérations dont vous pourriez bénéficier.
- Réponse de l'étudiant : **avant le 15 mai 2025**.
Si vous avez reçu plusieurs propositions d'acceptations, vous devrez faire un choix. **Attention**, si vous ne répondez pas avant le 15 mai, l'absence de réponse sera considérée comme un refus.

2.2.2 Candidater en 2ème ou 3ème année de Licence ou en Master

Si vous souhaitez poursuivre vos études en France à partir de la 2ème ou 3ème année de licence ou en master, vous devez suivre la procédure "Études en France" jusqu'à l'obtention d'un visa étudiant. Créez votre dossier électronique personnel et laissez-vous guider. Nous vous invitons à consulter le site Campus France de votre pays de résidence pour connaître le calendrier de candidature aux formations hors DAP (Licence 2 à Master). **Dans le cadre de l'enseignement à distance, il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa pour suivre vos études.** Seulement dans le cas où vous souhaiteriez venir passer vos examens à Besançon, il sera alors nécessaire d'avoir un visa.

Pour contacter Campus France dans votre pays de résidence :

<https://www.campusfrance.org/fr/espaces>

3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se déroulent de **début juillet jusqu'au 28 octobre 2025** comme indiqué dans la partie « calendrier général ». Le montant de celles-ci dépend du diplôme dans lequel vous vous inscrivez et de votre statut.

3.1 Stagiaires Formation Continue ou Formation tout au long de la vie

Il existe plusieurs cas possibles selon que la formation est prise en charge ou non.

3.1.1 Personnes dont le coût de la formation est pris en charge

Les différents cas sont :

- par l'employeur ou son Opérateur de Compétences (OPCO), au titre du Plan de Développement des Compétences, d'une reconversion ;
- par le Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- par TRANSITIONS PRO (Projet de Transition Professionnelle ou dispositif démissionnaire).

La formation peut se dérouler Hors Temps de Travail (sur temps personnel) ou dans le cadre d'un congé spécifique avec accord de l'employeur (congés formation, congés examens, congés sans solde...).

3.1.2 Personnes bénéficiant d'un maintien de rémunération durant la formation sans prise en charge

Selon les raisons suivantes :

- au titre du congé de formation professionnelle (fonctionnaire) ;
- au titre de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF) pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.

Les stagiaires/salariés pris en formation continue sont **tenus de rendre l'ensemble des devoirs et d'être présents aux examens**.

Pour toute inscription dans le cadre de la formation continue, de demande de devis ou d'informations complémentaires, contactez directement le service de Formation Continue et Alternance de l'Université Marie et Louis Pasteur :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)
36 A Avenue de l'Observatoire
25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21

3.2 Etudiants boursiers

Conformément à la réglementation en vigueur (article D-821-1 du code de l'éducation et circulaire 2016-88 du 06-06-2016 et principe de l'annexe 1 (2ème phrase) de la circulaire des bourses : n°26 du 27 juin 2019), **il est obligatoire pour les étudiants boursiers d'être assidus aux cours, de rendre tous les devoirs et d'être présents à toutes les épreuves des examens**. Le non-respect de l'une des obligations citées entraînera le reversement de la bourse.

Les étudiants boursiers devront s'inscrire à temps plein (60 *ECTS*). Ne sont pas concernés les étudiants s'inscrivant dans les formations se déroulant obligatoirement en demi-vitesse.

3.3 Aménagement des conditions d'études

L'Université Marie et Louis Pasteur a mis en place des mesures destinées à l'amélioration des conditions d'études concernant les étudiants à besoins spécifiques. Ces derniers pourront disposer d'aménagements contractualisés entre eux et la composante. Pour cet article le terme "étudiant" sera privilégié afin de s'en tenir à la lettre du législateur et pouvoir réglementaire. Cependant, il fait référence de manière plus large aux usagers de l'enseignement supérieur. Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'étude : les étudiants salariés, les femmes enceintes, les chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, les étudiants à besoin éducatifs particuliers, les étudiants en longue maladie, les étudiants entrepreneurs, les artistes de haut niveau, les sportifs de haut niveau, les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, les étudiants accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale, les étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique, les étudiants réalisant un volontariat militaire prévu à l'article L.121-1 du code du service national, les étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS.

3.3.1 Demandes de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportifs de haut niveau)

Les demandes sont faites dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour tout étudiant (hors sportif de haut niveau) » (<http://admission.univ-fcomte.fr/regime-special-etudes.php>). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (à remplir par l'étudiant et qui sera annexé à son contrat pédagogique). Le *SUP-FC* ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande peut se faire dès le début de l'année universitaire et au plus tard 6 semaines avant la date des examens pour les épreuves en contrôle terminal et dès le début de l'année universitaire (au plus tard au 30 octobre) pour les épreuves en contrôle continu.

Les conditions d'éligibilité, les procédures à suivre par type de situation (formulaire, délai, organisme instructeur, pièces justificatives ...), la liste des aménagements des études pouvant être proposés sont énoncées dans la charte. Le directeur du SUP-FC décide des aménagements accordés ainsi que de leur durée. Il notifie sa décision à l'utilisateur.

3.3.2 Demandes de régime spécial d'études des sportifs de haut niveau

Pour les étudiants sportifs de haut niveau la demande est faite dans les conditions et selon les procédures définies dans le document « Demande de régime spécial d'études pour étudiant sportif de haut niveau universitaire (SHNU) » (<http://admission.univ-fcomte.fr/regime-special-etudes.php>). Ce document contient le formulaire de demande de régime spécial (le contrat SHNU) ainsi que la charte des régimes spéciaux d'études des sportifs de haut niveau. Le formulaire (ou contrat SHNU) sera annexé au contrat pédagogique de l'étudiant. Le *SUP-FC* ne peut accorder que des aménagements pour les examens. Le dépôt de la demande est à réaliser entre le début de l'année universitaire et avant le 30 octobre.

Les conditions d'éligibilité au statut SHNU, la procédure à suivre, les délais, les obligations des parties, sont énoncés dans la charte.

Tous les usagers bénéficiant d'un régime spécial d'études se voient appliquer les modalités pédagogiques et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation, à l'exception de celles spécifiées (par UE et ou ECUE) et annexées dans la décision d'attribution du régime spécial prise par la composante.

Pour les usagers en licence ayant conclu avec l'université un contrat pédagogique pour la réussite étudiante, ces modalités spécifiques sont inscrites dans ce contrat.

Pour les usagers ne pouvant pas être en présentiel pendant la période d'examens pour des raisons indépendantes de leur volonté et sous réserve de l'accord du SUP-FC, la composante de la formation peut leur proposer des modalités pédagogiques spécifiques d'examen.

Médecine Préventive Universitaire

45 avenue de l'Observatoire

BP 1535

25009 BESANCON CEDEX

Téléphone : +33 381 666 130

Courriel : sumpps@univ-fcomte.fr ou sumpps-handicap@univ-fcomte.fr

3.4 Carte étudiant

Une carte d'étudiant attestant de leur statut est délivrée à tout étudiant inscrit au SUP-FC en diplôme principal.

Cette carte est envoyée par courrier.

Pour les étudiants qui redoublent ou qui se réinscrivent, un sticker à coller sur la carte leur sera transmis, il ne faut donc pas jeter cette carte en fin d'année universitaire.

En cas de perte, un montant forfaitaire de 10 € sera demandé pour la réédition.

3.5 Les validations : VA / VAPP / VES / VAE

Sources législatives L613-3 à L613-4, L613-5, L613-6 du code de l'éducation, sources réglementaires D613-38 à D613-50 et R613-32 à R613-37 du code de l'éducation.

Pour les étudiants n'ayant pas le titre requis pour accéder au cursus envisagé par télé-enseignement ou qui souhaitent être dispensés de certaines unités d'enseignement, le décret du 19 août 2013 permet de faire valoir des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels.

3.5.1 La Validation des Acquis (VA, Validation des Acquis Professionnels et Personnels - VAPP)

Elle a pour objet d'autoriser à s'inscrire à un diplôme universitaire, sans avoir le titre requis, en faisant valider une expérience professionnelle, un acquis personnel ou toute formation suivie en France dans le privé, le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée. L'étude de la demande et la proposition de la décision se font sur dossier et dépendent d'une commission pédagogique présidée par un professeur des universités.

La décision est valable pour l'année universitaire, dans l'établissement et la formation pour laquelle

l'inscription est autorisée. La demande est incluse dans la demande d'admission à la formation auprès de la composante. Il existe cependant des réserves à ce dispositif. La possibilité de VA doit être prévue dans la réglementation du diplôme ou du concours.

Pour les non titulaires du bac ou dispense, ni sportif de haut niveau : 2 ans d'interruption et 21 ans minimum à la date de la reprise d'études. Pour les candidats ayant déjà été inscrits et ayant échoué : 3 ans d'interruption avant accès à l'année supérieure.

3.5.2 La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Études Supérieures (VES)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la Validation des Etudes Supérieures accomplies en France ou à l'étranger (VES) permettent l'octroi d'un ou d'une partie de diplôme national de l'enseignement supérieur.

Dans le cas de la VES, toute formation suivie en France et à l'étranger, dans le privé, dans le public, quelles qu'en aient été les modalités et la durée produit des acquis mobilisables pour la validation. L'étude de la demande et la proposition de la décision sont faites par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme. La démarche se fait auprès de la composante. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme mais la demande est gratuite. L'inscription se fait sous le régime de la formation initiale et avec un statut d'étudiant.

Dans le cas de la VAE, une durée minimale d'activité (un an exercée de façon continue ou discontinue) est nécessaire. Pour un même diplôme, une seule demande par année civile et par établissement est possible. Pour des diplômes différents, seulement trois demandes par année civile sont possibles.

Les acquis mobilisables pour la validation sont : expériences professionnelles et acquis personnels (dont études). L'étude de la demande et la proposition de la décision est faite par le jury du diplôme ou une émanation présidée par un enseignant-chercheur, sur dossier et entretien avec le candidat. La validation est définitive mais reste partielle si l'établissement n'est plus accrédité à délivrer le diplôme.

La démarche est faite auprès du Service de Formation Continue & Alternance. Le demandeur paie les droits d'inscription au diplôme ainsi que des frais de suivi de VAE par le Service de Formation Continue & Alternance. L'inscription se fait sous le régime de la formation continue et avec un statut VAE.

Les coordonnées de ce service sont :

Service de Formation Continue & Alternance (SEFOC'AL)

Maison Des Étudiants (MDE)

36 A Avenue de l'Observatoire

25030 BESANCON CEDEX

<http://formation-continue.univ-fcomte.fr>

Courriel : sefocal@univ-fcomte.fr

Accueil : 03 81 66 61 21

3.6 Auditeurs (libres)

Application du 8° du IV de l'article L.712-3 et des articles L.811-1 et L.719-4 du code de l'éducation, le statut d'auditeur à l'Université Marie et Louis Pasteur est défini ainsi :

Le statut d'auditeur permet de suivre des enseignements, organisé en présentiel et à distance, et de bénéficier des supports de cours mais pas de se présenter aux examens. Toutes les formations et toutes les unités d'enseignement ne sont pas ouvertes aux auditeurs : les composantes de l' **ULMP** sont compétentes pour décider celles qu'elles leur rendent accessibles. Pour participer aux scrutins, l'auditeur régulièrement inscrit, doit faire une demande d'inscription sur les listes électorales.

Une seule inscription en tant qu'auditeur (libre) peut être prise par année universitaire. L'autorisation d'inscription sous statut d'auditeur est prononcée, pour le président et par délégation, par le directeur de la composante dans laquelle l'auditeur demande à suivre des enseignements.

L'inscription administrative ouvre droit à une inscription pédagogique (au moyen d'une fiche) permettant de suivre au maximum 4 unités d'enseignement au sein d'une seule et même composante. L'auditeur libre peut suivre les enseignements des cours magistraux et de certains travaux dirigés, selon accord de la composante. Dès lors que la composante a procédé à l'inscription pédagogique de l'auditeur, lui sont octroyés l'accès, en salle et en ligne, aux cours, supports de cours et ressources documentaires. Un auditeur ne peut être autorisé à suivre les travaux pratiques, ainsi que les **UE** composées en totalité ou en partie de projets ou stages. Il n'est pas assuré pour ces catégories d'enseignement.

Les auditeurs ne sont pas assujettis à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Le montant des droits d'inscription afférent à l'inscription administrative est fixé à 100 euros.

Au **SUP-FC**, l'auditeur s'acquitte, en plus des droits d'inscription, du montant des droits pédagogiques.

Aucune demande de remboursement des droits (y compris les droits pédagogiques au SUP-FC) n'est autorisée pour les auditeurs (libres).

→ Frais d'accès aux cours pour une inscription non diplômante :

- Version électronique : 11,80 € par crédit **ECTS**
- Version électronique et cours papier (seulement pour les filières le proposant) : 12,90 € par crédit ECTS

→ Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances :

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

→ Frais d'envoi des supports de cours papier :

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

3.7 Transfert universitaire

Le transfert correspond à la situation d'un étudiant régulièrement inscrit dans une année de diplôme dans un établissement qu'il désire quitter et qui demande à s'inscrire dans la même année de diplôme dans un établissement dans lequel il désire poursuivre ses études. Le transfert peut avoir lieu tant au premier semestre qu'à la fin de celui-ci et après (soit au second semestre). La régularité du transfert répond aux conditions de l'article D612-8 du code de l'éducation.

L'inscription ne peut être autorisée que lorsque les deux chefs d'établissement ont donné leur accord. Le chef de l'établissement de départ transmet le dossier (édition du dossier étudiant Apogée) de l'intéressé au chef de l'établissement d'accueil. La scolarité déjà accomplie est prise en considération dans les conditions déterminées par l'établissement d'accueil.

3.8 Annulation inscription

En application des articles 18 et 19 de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les critères généraux ont été définis par le conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur lors de la séance du 08 octobre 2019. Le remboursement des droits d'inscription administrative s'opère selon les cas suivants :

3.8.1 Droits d'inscriptions acquittés par les usagers qui préparent des diplômes nationaux

La demande doit être formulée par écrit avec accusé de réception et parvenir à l'établissement avant le début de l'année universitaire, c'est-à-dire au plus tard le premier jour de la formation ou de la réunion de rentrée le cas échéant. Le remboursement est de droit. Une somme de 23 € reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription. Après le début de l'année universitaire, il ne sera effectué aucun remboursement.

3.8.2 Étudiants boursiers s'étant acquittés des droits d'inscription

La demande de remboursement intégral des droits d'inscription acquittés par un étudiant ayant obtenu le statut de boursier de manière tardive est de droit. Aucun frais pour actes de gestion ne peut être retenu sur ce remboursement.

3.8.3 Étudiants exonérés sur demande et sur situation personnelle

Le remboursement des droits d'inscription de tous les usagers ayant obtenu une exonération sur demande et sur situation personnelle ne pourra intervenir qu'après communication de la décision prise par le président dans le cadre d'une procédure centralisée.

4 - ORGANISATION DES EXAMENS

Pour pouvoir participer aux examens, chaque étudiant doit s'inscrire préalablement depuis l' **ENT** (<http://ent.univ-fcomte.fr>) dans l'onglet **CTU**, rubrique Inscription aux examens.

L'inscription aux examens est ouverte environ 6 semaines avant les examens, pendant une dizaine de jours (voir le calendrier dans la partie calendrier général). Les étudiants sont prévenus de l'ouverture de l'inscription aux examens par **courriel sur leur boîte universitaire**.

En cas d'absence à une épreuve, vous devez transmettre un justificatif dans les trois jours ouvrés (de lundi à vendredi) suivant le déroulement de l'épreuve. Sinon, vous serez considéré comme « défaillant ».

La modalité officielle pour les examens est le présentiel sur le site de Besançon. Dans la mesure du possible, nous proposons de passer les examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer, dans un campus connecté ou en télé-examens.

4.1 Examens à Besançon

- Les examens ont lieu à Besançon. Tous les renseignements utiles (instructions, listes d'hébergement, plans, formulaires, . . .) sont accessibles sur le site internet du SUP-FC.
- Les convocations sont envoyées en temps utile à l'adresse courriel fournie par l'université.

4.2 Examens dans un centre à l'étranger ou en France d'outre-mer

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen à l'étranger (sauf pays indiqués dans la note aux étudiants résidant à l'étranger) pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir en France.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

En cas de doute sur un pays, il est nécessaire de contacter la scolarité du SUP-FC. Des contraintes très strictes s'appliquent cependant à cette opération qui doit se faire sous la responsabilité de la représentation française dans le pays où se trouve le centre d'examen : l'étudiant doit, **avant sa demande d'inscription**, vérifier les centres ouverts sur le site web du SUP-FC. En l'absence de centre, il doit ensuite se mettre en rapport avec la scolarité du SUP-FC et ensuite devra contacter la représentation (ambassade, consulat, institut français...) pour solliciter son accord. Nous rappelons que le centre s'engage sur l'application stricte des conditions d'examens (durée, documents autorisés, surveillance, etc), avec communication des nom et qualité de la personne chargée de la supervision des épreuves et engagement de surveillance des candidats composant localement. Cet accord vaut engagement de respect des conditions de déroulement des épreuves. **La simultanéité parfaite avec l'heure de Besançon pour le début et la fin des épreuves impose que le décalage horaire soit pris en compte**, car il est impossible de faire composer un étudiant à une heure qui permettrait de quitter la salle d'examen avant que les étudiants aient commencé à composer à Besançon (ou inversement), et il est exclu de proposer des sujets spécifiques. De plus, le centre s'engage à expédier par colis express (transporteur international missionné par nos services) les copies au SUP-FC, une fois la session d'examens terminée. Il est obligatoire de joindre la demande d'ouverture du centre d'écrit, hors France métropolitaine, au dossier d'inscription **pour validation**. L'inscription ne pourra s'effectuer **sans l'accord explicite du SUP-FC**, et à la condition que l'étudiant réside toute l'année à l'étranger.

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer à l'étranger ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Le paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC notifiera l'organisme à chaque session, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express international au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

Les frais occasionnés localement pour l'organisation des épreuves seront totalement à la charge de l'étudiant (frais pouvant concerner les locaux, les surveillances, etc.).

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

Important : la possibilité de composer à l'étranger ne sera pas systématiquement proposée pour les pays frontaliers : la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le nord de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'ouest de l'Allemagne, la Suisse...

D'une façon générale, il ne sera pas ouvert plusieurs centres d'examens dans un même pays.

4.3 Examens en Campus connecté

Sous certaines conditions, il peut être envisagé d'ouvrir un centre d'examen en campus connecté pour les étudiants se trouvant dans l'impossibilité absolue de venir à Besançon.

Une liste des centres avec lesquels le SUP-FC a déjà travaillé est indiquée sur le site internet : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr>

Un montant forfaitaire, non remboursable, de 95€ sera réclamé pour chaque période d'examen aux étudiants souhaitant composer en campus connecté ; ce montant devra être joint au moment de l'inscription. Ce paiement conditionne l'envoi des sujets à l'institution ayant accepté d'organiser l'examen. À défaut, le SUP-FC n'adressera aucun sujet ou matériel d'examen au centre d'examens. Le SUP-FC notifiera l'organisme à chaque session, avec rappel des modalités (copie à l'étudiant concerné) en janvier, mai et août (en fonction du diplôme). L'envoi est fait par courrier express au centre d'examens des sujets et du matériel d'examen.

L'étudiant qui ne s'inscrit pas aux examens ou qui ne se présente pas aux épreuves doit avertir au préalable le service de scolarité du SUP-FC et le centre d'examen concerné. Dans le cas contraire, il ne pourra plus se représenter dans ce centre d'examens aux autres sessions et devra venir composer à Besançon.

4.4 Télé-examens

Une quatrième modalité nécessitant un équipement spécifique est proposée pour les examens. Elle est basée sur un principe de télésurveillance et elle est assurée par une entreprise extérieure. Elle vous permet de composer vos contrôles terminaux de chez vous. Avant toute chose, il est important de vérifier que vous êtes éligible à cette modalité. Pour être éligible, vous devez posséder un ordinateur équipé d'une webcam, d'un navigateur internet récent, une connexion avec un débit suffisant et pouvoir s'isoler pendant les épreuves. Le débit minimum pour envisager cette modalité doit être de 0,5 Mo/s en upload et 3 Mo/s en download. Pour mesurer votre débit vous pouvez utiliser les sites <https://www.speedtest.net> ou <https://www.testdebit.fr>. Une fois ces premières vérifications effectuées, vous pouvez informer la scolarité de votre souhait d'utiliser le télé-examen. Vous pouvez faire cela dès votre inscription ou au plus tard 2 mois avant les examens. Une information rappelant le calendrier et les modalités, vous sera envoyée sur votre boîte mail universitaire avant chaque session d'examen.

Pour chaque nouvelle année universitaire, lorsque vous passez pour la première fois dans la modalité en télé-examen (par exemple en janvier), vous devez régler la somme de 45€. Celle-ci vous permet d'accéder au test de prise en main avec l'application de l'entreprise managExam. En cas de réussite, vous serez donc éligible à cette modalité. Il faut alors vous inscrire aux examens sur l'application dédiée <https://examens-sup-fc.univ-fcomte.fr>. Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez régler le complément qui est de 50€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits. En cas d'échec ou de non présentation au test de prise en main, la somme de 45€ ne sera pas remboursée et vous devez utiliser une autre modalité pour vos examens.

Lors des sessions suivantes d'examens (par exemple en mai et/ou en août), vous réglerez à l'issue de votre inscription aux examens la somme de 95€ plus 5€ pour chacune des heures d'examens auxquelles vous vous êtes inscrits.

Dans tous les cas, il n'y aura pas de remboursement si vous ne vous présentez pas ou en cas de problème technique durant les examens en télé-surveillance.

5 - RÈGLES GÉNÉRALES DES M3C

5.1 Organisation des cursus

Chaque diplôme (licence ou master) proposé se décompose en plusieurs années universitaires, chaque année étant elle-même composée de deux semestres universitaires. Chaque semestre universitaire représente 30 crédits ECTS (European Credit Transfer System). La licence est obtenue dès lors que l'étudiant a capitalisé 180 ECTS (soit 6 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique de la licence en question. Le master est obtenu dès lors que l'étudiant a capitalisé 120 ECTS (soit 4 semestres) dans un parcours validé par la commission pédagogique du master en question.

Chacune des années de licence et de master peut être préparée en *Demi-vitesse* (sauf exception) qui est un rythme d'étude adapté aux personnes ne pouvant pas suivre leurs études à plein temps comme les salariés, mais cela est ouvert à tous (hors boursiers). Ce rythme permet de répartir globalement les enseignements sur l'année universitaire en réorganisant les semestres administratifs en période. En temps normal un étudiant suit le semestre 1 (ou 3, 5, 7 ou 9) sur la période d'octobre à janvier (« période 1 ») et le semestre 2 (ou 4, 6, 8 ou 10) sur la période de février à mai (« période 2 »), soit une année de diplôme sur une année universitaire.

Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant suit une demi-année de diplôme (soit un semestre de diplôme) sur une année universitaire complète soit d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année universitaire suivante d'octobre à mai. En validant un semestre complet par an, l'étudiant peut bénéficier de la compensation par semestre quand elle est possible. Si le semestre n'est pas complètement validé, l'étudiant peut s'inscrire au semestre suivant en plus des modules non validés (sauf lors du passage de la L3 au M1, ou du M1 au M2).

Pour le régime normal d'étude (ou vitesse normale), les cours se déroulent sur 2 semestres dans chacune des périodes (octobre à janvier et février à mai). Pour visualiser cela, il convient de se reporter aux tableaux en début de présentation de diplôme.

Une fois l'inscription payée, celle-ci ne pourra plus être modifiée.

Vous pouvez retrouver une présentation de la demi-vitesse sous forme d'une animation vidéo sur le site internet du SUP-FC dans la rubrique accueil *CTU* à l'adresse suivante :

<https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu>

5.2 Notation

Notes éliminatoires et notes planchers, aucune note n'est éliminatoire, sous réserve des exceptions prévues par les textes suivants :

- en master, voir la section relative aux « règles de compensation » ;
- en licence, par les tableaux fixant les *M3C* du diplôme qui peuvent définir une note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre *UE*.

Report des notes de la première à la deuxième session :

- en deuxième session, une prise en compte partielle du contrôle continu de première session peut être prévue comme indiqué dans la partie spécifique à chaque diplôme. Elle peut porter sur la totalité des épreuves ou seulement sur une partie d'entre elles ;
- si un usager est défaillant à une évaluation de contrôle continu de première session, qui est prise en compte dans la note de la deuxième session, la note reportée est égale à zéro (ou neutralisée).

Les tableaux spécifiques à chaque diplôme mentionnent les situations de prise en compte du contrôle continu à la deuxième session.

Lorsque la moyenne pondérée des notes obtenues à un élément constitutif d'une unité d'enseignement non validée est égale ou supérieure à 10/20, les notes de cet élément sont reportées de la première à la deuxième session.

Renonciation à une note ou un résultat, aucune renonciation n'est possible.

Les usagers ne doivent repasser que les épreuves non validées situées dans des éléments constitutifs non capitalisés, des unités d'enseignement non capitalisées, des semestres ou étapes (années) non acquis.

Conservation des notes, lorsqu'ils n'ont pas obtenu leur diplôme, les usagers peuvent conserver, pour un an à leur demande, le bénéfice des unités d'enseignement non acquises. Dans le cas particulier du master, la demande ne peut concerner que les notes égales ou supérieures à 8 sur 20. Cette demande doit être faite lors de la réinscription dans le diplôme l'année suivante.

5.3 Deuxième session

Après application des règles de validation, de compensation et de report, les usagers ajournés en première session au diplôme, à l'étape (année), au semestre, ou à l'unité d'enseignement, doivent repasser toutes les épreuves proposées en deuxième session dans lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Cette disposition s'applique aussi bien en cas de résultats insuffisants qu'en cas d'absence à tout ou partie des épreuves de première session.

Les usagers qui ne se présentent pas aux épreuves de deuxième session se voient appliquer les règles relatives à l'absence aux examens.

Par principe, les notes et résultats de la deuxième session annulent et remplacent ceux de la première session. Cependant, par dérogation à ce principe, les tableaux des **M3C** peuvent préciser que la note et le résultat pris en compte correspondront au meilleur résultat entre la première et la deuxième session.

5.4 Capitalisation des UE et ECUE

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'utilisateur y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens qui lui sont affectés.

De même, sont capitalisables, dans les licences en six semestres et en master, les éléments constitutifs des unités d'enseignement dont la valeur en crédits européens est également fixée.

Les unités d'enseignement et éléments constitutifs dans lesquels l'utilisateur n'a pas obtenu la moyenne gardent un résultat négatif et ne peuvent pas être capitalisés, même si l'utilisateur a validé son semestre ou son année par compensation sur la base de la moyenne générale des unités d'enseignement.

En cas de redoublement ou de modification de l'offre de formation, les **UE** acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'utilisateur.

Il est possible pour les étudiants du Sup-fc de demander une Unité d'Enseignement Libre. L'étudiant doit d'abord prendre contact avec le service OSE <https://ose.univ-fcomte.fr/> qui validera avec lui la pertinence du stage demandé.

5.5 Mode de validation du diplôme

L'étudiant peut obtenir son diplôme (DEUG - licence - maîtrise - master), soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation, soit par [VAE](#). Le diplôme intermédiaire du DEUG correspond à la première et à la deuxième année de la licence ; le diplôme intermédiaire de maîtrise correspond à la première année du master.

La validation d'un diplôme confère la totalité des crédits européens prévue pour le diplôme, quel que soit son mode d'obtention.

5.6 Règles de compensation

Pour la licence

Toutes les licences conservent la compensation semestrielle entre les UE sous réserve de notes planchers (note minimum à partir de laquelle la compensation s'applique) dont les valeurs sont précisées par UE dans les tableaux de M3C par diplôme. La mise en œuvre de la compensation annuelle entre les deux semestres d'une année est possible. Elle est précisée dans le tableau par diplôme.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à la note minimale définie dans le tableau des M3C, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Pour le master

Il existe une compensation semestrielle (entre les UE) et annuelle (entre les semestres 7 et 8, 9 et 10), **sauf lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 8/20.**

La compensation par année ne s'exerce pas lorsque l'un des deux semestres est constitué exclusivement d'unités de stages, mémoires ou projets tutorés.

Pour l'étudiant dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui aurait une seule note d'UE inférieure à 8/20, le jury a la possibilité de lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur de ses notes (admis par jury).

Les compensations semestrielles et annuelles s'exercent dans un premier temps sur les résultats de la première session puis sur ceux de la deuxième session lorsque celle-ci a lieu.

5.7 Poursuite d'études avec un semestre de retard

Dans le cadre du certificat de capacité en droit :

- La poursuite d'études en deuxième année avec un semestre de retard n'est pas possible.

Dans le cadre du cursus des licences en six semestres :

- la poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'utilisateur à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant ;
- la poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un utilisateur qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.

Dans le cadre du cursus master en quatre semestres :

- la poursuite des études dans le deuxième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le premier semestre ;
- la poursuite des études dans le quatrième semestre est de droit pour tout usager n'ayant pas validé le troisième semestre ;
- en revanche, le passage dans le troisième semestre du master implique l'obtention préalable des deux premiers semestres sous réserve qu'il n'y ait pas de sélection à l'entrée du master 2ème année.

5.8 Règles de redoublement

Le redoublement est de droit et sans limite dans les diplômes non sélectifs (licence et certificat de capacité en droit). Le redoublement n'est pas de droit dans les formations sélectives (master). A l'issue de la première année de diplôme de master, les usagers qui souhaitent redoubler doivent y être autorisés par l'autorité compétente. Pour la deuxième année de master, le redoublement peut être limité, afin de permettre l'accès effectif des étudiants ayant validé leur master première année. Les capacités d'accueil en master deuxième année sont celles définies à l'année N-1 en master première année.

5.9 Absence à une épreuve

Le contrôle continu consiste à évaluer l'étudiant par une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales et/ou pratiques, qui sont organisées dans le cadre des périodes d'enseignement. Le contrôle terminal prend la forme, pour chaque session, d'une unique épreuve, commune à tous les étudiants, qui se déroule à l'issue des enseignements de la période concernée (première session en janvier puis en mai) et de l'année (seconde session en août).

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle terminal**, l'**EC / UE**, le semestre et l'année correspondants auront comme résultat « Défaillant ». Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'EC ou UE concerné se voit attribuer la note 0/20 sur demande écrite de l'étudiant, sinon il reste « Défaillant ». Si l'absence est injustifiée, l'usager est considéré comme étant « défaillant » pour la session correspondante. Un étudiant « défaillant » dans une EC ou UE ne peut donc pas prétendre à la validation de l'unité d'enseignement concernée par son absence. Dans ce cas, il ne peut pas non plus valider le semestre ou le diplôme par compensation au titre de la session concernée.

Toutes les épreuves sont obligatoires : en cas d'absence à une **épreuve de contrôle continu**, si l'absence est injustifiée, l'usager sera considéré soit comme étant « défaillant » à l'UE et au semestre sauf décision plus favorable. Si l'absence est justifiée dans les 3 jours ouvrés, l'étudiant pourra se voir appliquer la note de zéro, soit voir son épreuve neutralisée, soit se voir proposer une épreuve de remplacement.

Coefficients, dispenses et VES : Les coefficients des UE et EC dans le calcul des résultats sont donnés par les ECTS attachés à ces UE et EC. **Toute UE et tout EC obtenus par dispense se voient attribuer le coefficient 0 pour le calcul des résultats. Toute UE et tout EC obtenus par VES se voient attribuer la note fictive de 10/20 pour le calcul des résultats. Cette validation d'acquis est définitive.**

5.10 Mention

Chaque année de diplôme validée est sanctionnée par une mention qui dépend de la moyenne obtenue sur l'année du diplôme considéré. La mention est établie suivant l'intervalle dans lequel est cette note. Les bornes de l'intervalle sont définies par les valeurs min et max du tableau suivant :

Mention	Min (inclus)	Max (exclus)
Passable	10	12
Assez bien	12	14
Bien	14	16
Très bien	16	

La mention au diplôme (licence et master) est donnée par la moyenne des deux derniers semestres du diplôme.

5.11 Poursuite des études

Pour la licence :

- La poursuite d'étude en L2 (respectivement en L3) est de droit pour l'étudiant ayant validé la L1 (respectivement la L2) du même diplôme.
- La poursuite des études en L2 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L1, et qu'il a validé au minimum 12 **ECTS** dans le semestre manquant.
- La poursuite des études en L3 est laissée à l'appréciation du jury, dès lors que l'étudiant à qui il manquerait un des deux semestres de la L2, et qu'il a validé au minimum 12 ECTS dans le semestre manquant. La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui aurait obtenu sa L2 mais à qui il manquerait toujours un des deux semestres de la L1.
- En licence, un étudiant poursuivant son cursus avec un semestre non validé veillera, dans son choix des éléments pédagogiques auxquels il s'inscrit, à tenir compte des dates d'examen, car les épreuves des années L1, L2 et L3 se déroulent sur la même période.

Pour le master, l'accès au M2 n'est possible que si le M1 du même diplôme est validé selon les modalités d'admission.

6 - MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE - STAGE

Concernant les stages, vous devez prendre contact, le plus tôt possible, avec le responsable des stages, pour discuter de ces différentes modalités et faire valider votre sujet. Vous trouverez dans la partie spécifique les détails concernant le module stage lorsqu'il est présent dans votre formation.

Pour les salariés, des modalités spécifiques peuvent être appliquées afin que ces étudiants particuliers puissent poursuivre normalement leur activité professionnelle durant la durée du stage, et ainsi conserver pleinement leur statut de salarié. Il s'agit traditionnellement d'identifier des missions, menées par l'étudiant dans son contexte professionnel (ou pas nécessairement) en lien avec la formation, qui serviront comme support au travail attendu dans le cadre de cette unité d'enseignement. Le document administratif qui formalise cela est appelé un engagement pédagogique.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre scolarité.

7 - CERTIFICATIONS

7.1 PIX

7.1.1 Généralités

PIX est un certificat que les étudiants peuvent passer de manière volontaire. Son objectif est d'accompagner l'élévation du niveau général de connaissances et de compétences numériques et ainsi de préparer la transformation digitale de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Depuis 2018, PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et à la Certification informatique et internet (C2i). PIX permet d'obtenir un profil de compétences associé à un score global sur 1 024 pix. En conformité avec le cadre de référence européen DIGCOMP, PIX évalue les compétences numériques sur 8 niveaux et 5 grands domaines :

1. Informations et données.
2. Communication et collaboration.
3. Création de contenu.
4. Protection et sécurité.
5. Environnement numérique.

Il s'adresse en premier lieu aux étudiants, lycéens et collégiens mais l'objectif est bien de s'adresser également aux professionnels de tous secteurs et à l'ensemble des citoyens.

7.1.2 Objectifs principaux

Développer ses compétences numériques

Les apports de PIX au développement des compétences de chacun sont doubles :

1. PIX permet d'apprendre en se testant. Une part importante des épreuves PIX sont conçues sous la forme de défis à relever au cours desquels on développe ses compétences ;
2. en s'appuyant sur les résultats des épreuves, PIX offre également des recommandations ciblées de formation.

Pour témoigner des progrès de manière continue et stimulante, les utilisateurs disposent d'un compte personnel sécurisé qui leur permet de faire valoir leurs nouveaux acquis à leur rythme et tout au long de la vie.

Obtenir le PIX pour valoriser ses compétences numériques, le PIX est, nationalement, l'évaluation et la certification des compétences numériques. Les épreuves de préparation comme la certification évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique. Des modalités innovantes d'évaluation sont proposées, dépassant le cadre habituel des QCM et privilégiant la mesure in vivo de compétences à partir d'activités réalisées dans leur environnement numérique réel : interactions, manipulations de fichiers, résolutions de problèmes, productions créatives, évaluations par les pairs, etc.

Capitalisation, votre score PIX est capitalisé et vous pourrez faire évoluer votre niveau au fur et à mesure des années.

Épreuves, l'épreuve de certification se déroulera en mai sur le site de Besançon. Les épreuves évalueront les connaissances mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

Site officiel du PIX : <https://pix.fr/>

Attention, PIX est une certification indépendante de votre diplôme qui constitue en une opportunité qui vous est offerte par notre université. Dans chaque filière, pour vous préparer au PIX, il vous est possible de suivre l'unité optionnelle «Préparation au PIX».

7.2 TOEIC

Ce module vous propose un parcours individualisé pour préparer et passer la certification du [TOEIC](#).

Après un test de positionnement, vous aurez accès à un programme adapté à votre niveau. Vous serez accompagné par un enseignant-tuteur qui vous conseillera afin de vous préparer au mieux à la certification. À l'issue de ce module de préparation, vous pourrez choisir de passer la certification à distance sur votre ordinateur personnel afin d'obtenir le TOEIC officiel.

Les sessions de certification TOEIC auront lieu un samedi de 9h à 12h pendant la période des examens.

8 - COMMUNICATION ET PLATEFORMES

8.1 Accès aux ressources électroniques

8.1.1 Activation compte universitaire SESAME

Pour accéder aux ressources électroniques, vous devez avoir activé votre compte universitaire SESAME :

http://acces.univ-fcomte.fr/etudiants/demActiverMail_etu.php

Etape 1 : Ecran d'authentification

- Rentrez votre INE en minuscules. Vous pouvez le retrouver sur votre contrat pédagogique.
- Rentrez votre date de naissance
- Cochez la case « J'ai pris connaissance »
- Téléchargez la charte informatique
- Recopiez le code de sécurité
- Cliquez sur « S'identifier » pour valider

Etape 2 : Ecran de saisie du mot de passe

Cet écran va vous donner votre identifiant/login. Notez-le bien car il sera utile pour vous authentifier sur l'ensemble des sites de l'université.

- Saisissez vos questions réponses de récupération de mot de passe
- Respectez bien les contraintes de création de votre mot de passe
- Validez

Etape 3 : Ecran de fin

Notez bien votre identifiant/login ainsi que votre adresse mail universitaire , et pensez bien à mémoriser votre mot de passe

Votre compte est maintenant initialisé et votre boîte mail universitaire est maintenant opérationnelle.

A noter : veuillez patienter 24h après votre inscription pédagogique avant d'accéder à votre compte Sésame

8.1.2 Accès aux cours

Vous pourrez accéder à vos cours et à votre boîte mail universitaire, via l'Espace Numérique de Travail (ENT) ou directement :

- pour la messagerie : <https://mail-edu.univ-fcomte.fr>
- pour la plateforme de cours (moodle) : <https://moodle.univ-fcomte.fr>

8.2 Production des étudiants

8.2.1 Les productions des étudiants

Lors de vos productions écrites et orales, nous vous rappelons que vous devez respecter la propriété intellectuelle.

8.2.2 Plagiat

La loi française et l'université considèrent le plagiat comme une faute grave, qui est sanctionnée par la loi. Le plagiat est le fait de copier, tout ou partie du travail d'autrui, sans en citer l'origine et les références, afin de le faire passer pour sien.

L'usage de l'IA est réglementé, prenez connaissance de la charte de son bon usage sur le site [Charte IA.pdf](#)

8.2.3 Citations et reproductions d'œuvres

Il est permis de citer le texte d'un auteur, sans son autorisation, dans le cadre du « Droit de courte citation ». Cette permission est cependant conditionnée à un certain nombre de contraintes définies dans l'article L122-5, 3° du Code de la Propriété Intellectuelle : « Lorsque l'œuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées. »

En outre, conformément à la loi du 1er août 2006, relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins dans la société de l'information (dite Loi DADVSI), la reproduction et la représentation d'extraits d'œuvres sont permises à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche. Cette exception pédagogique s'applique sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source de l'œuvre à laquelle ils appartiennent.

De plus, l'université ne pourra être tenue responsable de la représentation illégale de documents tiers par l'auteur.

8.3 Communication avec la scolarité

Lorsque vous vous adressez à la scolarité ou à un de vos enseignants, vous devez le faire avec l'adresse mail fournie par l'Université : prenom.nom@edu.univ-fcomte.fr exclusivement. Il ne sera pas apporté de réponse aux mails envoyés à l'aide d'une adresse personnelle.

Dans l'objet du mail, vous devez faire figurer : le nom du parcours suivi ainsi que l'année (exemple : Sciences pour l'ingénieur – L3) puis le sujet de votre demande. La courtoisie et la politesse sont de rigueur pour tout échange. **Avant de poser une question, relire le guide des études.**

8.4 Plateforme moodle

Les cours sont consultables de deux façons :

- **en version électronique** : l'accès est possible à partir du 6 octobre 2025 (correspondant au début des cours), sous réserve d'avoir finalisé l'ensemble de son inscription (administrative et pédagogique) sur la plateforme moodle : <https://moodle.univ-fcomte.fr> ;
- **en version papier** : sous réserve que l'option ait été choisie et que le diplôme préparé propose cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait que de nombreux documents de cours ne sont accessibles qu'en version électronique et ne sont pas diffusés en version papier. Merci de vérifier cela dans la partie spécifique à votre diplôme dans le guide ou lors de votre inscription pédagogique.

L'envoi des cours s'effectue généralement dès la finalisation de votre inscription afin de vous permettre de commencer à vous familiariser avec les questions au programme. Les colis étant particulièrement volumineux, il est donc conseillé de prendre toutes les dispositions adéquates pour les recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous proposons, dans la partie spécifique du guide, une brève présentation de chaque unité d'enseignement, accompagnée dans certains cas de références bibliographiques. Il vous est vivement conseillé de consulter certains des ouvrages proposés avant même l'envoi des cours.

Les contenus d'enseignement fournis aux étudiants dans le cadre de leur formation restent la propriété des enseignants. Ils ne doivent, sous aucune forme, être réutilisés à des fins autres que la formation. En particulier, la publication ou la diffusion sur Internet des documents fournis est formellement interdite (Articles L122-4, L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

La plateforme Moodle sert aux échanges avec les autres étudiants et les enseignants. Chaque forum associé aux espaces doit être utilisé à bon escient.

- L'espace CTU-GENERAL concerne les étudiants de **l'ensemble des filières du SUP-FC**. Dans chacun de ces espaces, le Forum des étudiants vous permet de communiquer avec les autres étudiants, il ne permet pas de contacter les enseignants. Le Forum des nouvelles permet à l'administration de diffuser des informations générales.
- L'espace diplôme concerne votre filière.
- L'espace de cours qui concerne chaque module d'enseignement doit être privilégié pour les questions pédagogiques.

Pour tout échange d'informations concernant un **cours précis**, soit avec l'enseignant, soit avec les autres étudiants, vous disposez dans l'espace-cours concerné d'un **forum d'échanges**. Vous pouvez également écrire à l'enseignant à l'aide d'un message personnel mais l'utilisation de ce forum d'échanges est préférable. Le **forum annonces** permet à l'enseignant de vous fournir d'éventuelles indications.

La plateforme Moodle est l'outil qui vous permet d'accéder aux cours : l'ensemble des éléments qui vous permettront de travailler est disponible sur Moodle, dans l'espace-cours concerné.

Veillez bien à consulter toutes les rubriques sur l'espace Moodle car le document envoyé (sur demande) sous forme papier n'est qu'une partie des éléments disponibles : par exemple, les documents annexes, les TD, les sujets et les corrigés sont disponibles uniquement sur Moodle.

8.5 Les bibliothèques universitaires

A distance, bénéficiez des recherches documentaires plus simples et plus rapides. Sur le campus, vous aurez également accès aux Bibliothèques Universitaires (BU).

Ariane, l'outil de recherche des bibliothèques de L'Université Marie et Louis Pasteur, vous guide pour effectuer une recherche dans toutes les bibliothèques du réseau, sur tous types de documents, papier (livres, revues...), multimédia (DVD...) ou numériques (e-books, articles scientifiques, thèses...).

En quelques clics, vous pouvez accéder aux informations concernant le document que vous recherchez : sa disponibilité, sa bibliothèque, ou le lien d'accès vers le texte intégral.

Ariane vous permettra également d'élargir vos recherches aux bibliothèques de l'Université de Bourgogne (UB), de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et de l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSM), membres de la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Plus de renseignements : <https://scd.univ-fcomte.fr/>

8.6 En pratique

Vous souhaitez :

- activer votre compte universitaire sésame,
- trouver votre identifiant,
- accéder à vos cours,
- installer la suite Microsoft office 365,
- récupérer votre mot de passe,
- rediriger votre boîte mail universitaire vers votre boîte mail personnelle,
- numériser vos documents avec votre smartphone,
- ...

Rendez-vous sur le site internet du SUP-FC, rubrique "Je suis étudiant au SUP-FC - La scolarité ou FAQ".

Lien : <https://sup-fc.univ-fcomte.fr/ctu-reponses>

Le règlement général des études et des examens (version 2024) est disponible ici : <https://admission.univ-fcomte.fr/documents/ufc/2024/12-RGEE.pdf>

9 - CALENDRIER GÉNÉRAL

Certaines années de diplôme ont une organisation pour les examens qui peut différer de celle-ci. Nous vous invitons à consulter le calendrier détaillé des examens et les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C).

DATE	
06-10-2025 au 09-01-2026	Début des cours de la première période
06-10-2025 au 29-05-2026	Cours DAEU
28-11-2025 au 07-12-2025	Inscription aux examens de la première période
19-01-2026 au 23-01-2026	Première session d'examens de la première période
26-01-2026 au 01-05-2026	Début des cours de la deuxième période
03-04-2026 au 13-04-2026	Inscription aux examens de la deuxième période
11-05-2026 au 15-05-2026	Première session d'examens de la deuxième période
09-06-2026 au 12-06-2026	Examens DAEU
19-06-2026 au 29-06-2026	Inscription aux examens de deuxième session
24-08-2026 au 28-08-2026	Deuxième session d'examens des deux périodes
30-08-2026	Fin des cours et des stages

Seul le DAEU est en session unique au SUP-FC.

10 - CONTACTS FINANCES

SUP-FC / Université Marie et Louis Pasteur

Bâtiment Bachelier - Domaine de la Bouloie - 25030 Besançon Cedex
03.81.66.58.70

Tous les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 sauf jours fériés
sup-fc@univ-fcomte.fr

10.1 Contacts pour la filière

Responsable Pédagogique

Thierry ROY - Responsable pédagogique (M1)

Evelyne POINCELOT - Responsable pédagogique (M2)

Scolarité de la filière finances :

Mail : ctu-financem1@univ-fcomte.fr / ctu-financem2@univ-fcomte.fr

Téléphone : 03.81.66.58.85

10.2 Vous rendre au SUP-FC

VOUS VENEZ EN BUS

Ligne 3 : Centre Ville - Temis / Campus

Ligne 7 : Palente - Haut de chazal

VOUS VENEZ EN TRAIN

Vous devez descendre à la gare Besançon Viotte. Si vous arrivez à la gare de Besançon Franche-Comté TGV, vous devez prendre une navette train SNCF entre cette nouvelle gare et la gare du centre ville de Besançon (Viotte).

VOUS VENEZ EN VOITURE

Coordonnées GPS du bâtiment : Lat : 47.247156517630884 / Long : 5.984909534454346

Le plus rapide : Sortie 57 sur la N57, pour rejoindre le grand parking de l'université.

Nous sommes référencés sur Google Maps à SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification.

11 - PRÉSENTATION DE LA FORMATION

11.1 Master 1

Il ne s'agit pas d'une formation spécialisée. Elle vise à donner les fondements d'une compréhension théorique et pratique de la gestion.

11.2 Master 2

11.2.1 Objectifs principaux

Le Master Finance a pour vocation d'offrir aux étudiants possédant déjà le plus souvent une formation générale en gestion une spécialisation professionnelle dans les domaines de la Finance, de la Comptabilité et du Contrôle de gestion. La formation vise à former plus particulièrement des cadres opérationnels administratifs et financiers en entreprises, des contrôleurs de gestion financiers et des analystes financiers en Banque.

Les débouchés se situent aussi bien dans les PME-PMI que dans les entreprises de taille plus élevée en exerçant des fonctions de direction administrative et financière, de contrôleur de gestion, de trésorier, ainsi que, par exemple, dans des entreprises et collectivités publiques.

Elle permet de fournir des débouchés dans divers secteurs d'activité au sein d'entreprises de taille suffisamment importante, ou dans des organisations de taille plus modeste où la complexité des activités justifie son existence (sociétés de service, PME industrielles, ...), au niveau national ou régional. Elle permet aux étudiants d'acquérir une capacité d'analyse, de prise de décision et de synthèse.

11.2.2 Débouchés

Le Master Finance vise à répondre à un besoin national de cadres supérieurs en Gestion Financière, de cadres comptables et bancaires :

- dans les PME-PMI : direction administrative et financière, contrôleur de gestion ...
- dans les grandes entreprises industrielles, commerciales, grande distribution : direction administrative et financière, contrôleur de gestion, responsable comptable et fiscal, contrôleur financier, trésorier d'entreprise ...
- éventuellement dans la Banque-Assurance : chargé de clientèle privée, d'entreprise ou des professionnels, analyste crédit (pôle risques, pôle mise en oeuvre des crédits), cadre dans un service de production bancaire, responsable comptabilité des instruments financiers, ...
- dans les cabinets, les sociétés de bourse, les institutions financières : cadre comptable, expert comptable, auditeur, commissaire aux comptes, conseil financier, spécialiste des opérations haut de bilan, spécialistes des marchés dérivés, ...
- dans les entreprises publiques, collectivités locales : responsable administratif et financier, comptable, contrôleur de gestion ...

11.2.3 Recrutement

Le Master 2 Finance est ouvert sur examen du dossier et sélection aux étudiants titulaires d'un master M1 dans les disciplines des sciences de gestion, sciences économiques, droit, AES ou d'un niveau bac+4. Les dossiers doivent être déposés de mai à septembre.

11.2.4 Organisation

L'étudiant peut valider le M1 et le M2 en demi-vitesse ou vitesse normale.

12 - COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation se décompose en droits universitaires et droits pédagogiques :

→ **Droits universitaires** fixés annuellement par le Ministère pour l'année 2024-2025 :

- 250 € pour une inscription principale en master, 164 € pour une inscription complémentaire
- 100 € pour une inscription non diplômante (auditeur libre),

→ **Droits pédagogiques** :

- **Frais d'accès aux cours**

- pour une inscription à titre individuel : 5,90 € par crédit ECTS pour la version électronique seule ; 7,00 € par crédit ECTS pour la version électronique et le cours papier
- pour une inscription non diplômante :
 - Version électronique : 11,80 € par crédit ECTS
 - Version électronique et cours papier : 12,90 € par crédit ECTS
- pour une inscription au titre de la Formation Continue, veuillez contacter le service SeFoC'AI à l'adresse : sefocal@univ-fcomte.fr

- **Frais d'envoi de documents administratifs et correspondances**

- France métropolitaine : 10 €
- Europe ou DOM-TOM : 20 €
- Reste du monde : 35 €

- **Frais d'envoi des supports de cours papier**

- France métropolitaine : 15 €
- Europe + DOM-TOM : 30 €
- Reste du monde : 50 €

- **Frais d'ouverture de centre d'examen à l'étranger ou Campus connecté** : 95 € par période d'examen (de 1 à 3 périodes par an)

- **Frais de Télé-examens** : se référer au chapitre 4.4

- **Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)** : 103 € (sujet à modification).

ATTENTION ! La CVEC doit être payée avant de pouvoir être inscrit. Elle est payable sur le site :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Consultation de copies** : Toute personne inscrite peut consulter sa copie pendant 1 an après la proclamation définitive des résultats. Un scan peut être délivré à titre onéreux sur demande écrite de l'intéressé. Le tarif est de 1,20 € par copie d'examen à régler par carte bancaire en ligne, auquel s'ajoutent 2,20 € de frais de traitement par demande.

Les seuls titres de paiement admis sont :

- la carte bancaire ;
- le chèque bancaire ou postal ;
- le virement bancaire en indiquant **impérativement** SUP-FC dans le libellé du virement ainsi que le nom de l'étudiant.

Dans le cas d'un paiement par virement, il conviendra de joindre **impérativement** le récépissé de l'envoi. La carte d'étudiant ne sera transmise qu'après réception du virement.

Dans le cas d'un paiement par chèque, il conviendra d'établir deux chèques séparés, un pour les droits universitaires et l'autre pour les droits pédagogiques, rédigés à l'ordre de l' **Agent comptable de l'université Marie et Louis Pasteur**.

13 - M3C ET ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES

13.1 Evaluation des connaissances

Veuillez consulter le guide qui sera associé à votre dossier d'inscription.

L'évaluation résulte d'examens sous la forme d'épreuves écrites communes à tous les étudiants. Elles ont lieu en :

- janvier, mai et août pour le master 1 Finance
- janvier, mai et août pour le master 2 Finance

Leur durée est de 2 heures pour chaque élément pédagogique.

Les devoirs sont facultatifs sauf pour les étudiants boursiers ou relevant de la Formation continue (et qui doivent donc impérativement envoyer leur travail au secrétariat Finance ou, le cas échéant, sur Moodle). Quel que soit le statut de l'étudiant, la note finale pour un élément ne tient pas compte de la note obtenue au devoir.

13.2 Tableau récapitulatif des M3C

Le tableau récapitulatif des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) peut être téléchargé sur le site web du SUP-FC, rubrique "Formations (CTU) - Je suis étudiant au SUP-FC - M3C".

14 - STRUCTURE DU MASTER 1

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Semestre 07		
▼	Y4VDM7U1 - UE1 - GESTION COMPTABLE	6.0
1	Y4VDM711 - Initiation aux fusions et acquisitions	3.0
1	Y4VDM712 - Initiation à la consolidation	3.0
▼	Y4VDM7U2 - UE2- FINANCE D'ENTREPRISE	6.0
1	Y4VDM721 - Choix d'investissement et de financement	2.0
1	Y4VDM722 - Création de valeur	2.0
1	Y4VDM723 - Politique et théorie financière	2.0
▼	Y4VDM7U3 - UE3- MANAGEMENT	6.0
2	Y4VDM731 - Décision stratégique	3.0
2	Y4VDM732 - Economie des entreprises	3.0
▼	Y4VDM7U4 - UE4- CONTRÔLE DES ORGANISATIONS	6.0
2	Y4VDM741 - Compt. gest° approfondie	3.0
2	Y4VDM742 - Contrôle de gestion	3.0
▼	Y4VDM7U5 - UE5- LANGUE ET OUTILS	6.0
A	Y4VDM751 - Anglais des affaires	6.0

Semestre 08

▼	Y4VDM8U1 - UE1- FINANCE	6.0
2	Y4VDM811 - Analyse financière des comptes consolidés	2.0
2	Y4VDM812 - Finance internationale	2.0
2	Y4VDM813 - Marchés financiers et gestion de portefeuille	2.0
▼	Y4VDM8U2 - UE2- PILOTAGE ET DÉCISION	6.0
2	Y4VDM821 - Gestion des rémunérations	2.0
2	Y4VDM822 - Relations sociales	2.0
2	Y4VDM823 - Reporting et pilotage de la performance	2.0
▼	Y4VDM8U3 - UE3- NORMES & OBLIGATIONS	6.0
1	Y4VDM831 - Gestion fiscale	3.0
1	Y4VDM832 - Initiation à l'audit	N/C
▼	Y4VDM8U4 - UE4- OUTILS 1	N/C
1	Y4VDM841 - Projet professionnel personnel (PPP)	6.0
1	Y4VDM842 - Projet d'initiation à la recherche	6.0
▼	Y4VDM8U5 - UE5- OUTILS 2	N/C
2	Y4VDM851 - Statistiques de gestion	N/C
2	Y4VDM852 - Systèmes d'information et PGI	N/C

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

15 - DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 1

Y4VDM7U1 UE1 - Gestion comptable

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM711 Initiation aux fusions et acquisitions

Y4VDM712 Initiation à la consolidation

Y4VDM711 Initiation aux fusions et acquisitions

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Anne-Laure CALARNOU

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux des opérations de regroupement du type fusion et acquisition.
- Analyser les modalités et représenter les conséquences comptables de l'agrégation financière de plusieurs entités

BIBLIOGRAPHIE

Manuel DSCG4 chez Dunod ou SupFoucher

Y4VDM712 Initiation à la consolidation

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Pascal STORDEUR

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes en règlements nationaux.
- Connaître les principales divergences avec les normes internationales.
- Définir le périmètre de consolidation.
- Maîtriser le processus l'élaboration d'une consolidation.
- Déterminer l'impact des retraitements de consolidation.
- Enregistrer les opérations de consolidation.

BIBLIOGRAPHIE

- Manuel DSCG4 chez Dunod ou SupFoucher

Y4VDM7U2 UE2- Finance d'entreprise

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM721 Choix d'investissement et de financement

Y4VDM722 Création de valeur

Y4VDM723 Politique et théorie financière

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

Y4VDM721 Choix d'investissement et de financement

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Mohamed ZOUAOUI

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

- Connaître et comparer les critères de choix d'investissement ;
- Déterminer le coût des fonds propres et du capital ;
- Préciser la relation entre la structure de financement et la création de la valeur ;
- Déterminer les choix de financements optimaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Berk J., De Marzo P., Capelle-Blancard G., Couderc N., 2014, Finance d'entreprise, 3ème édition, Pearson Education
- Brealey RA., Myers SC. Allen F., 2016, Principes de gestion financière des sociétés, 9ème édition, Pearson Education
- Chapeaux G., 2014, Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition.
- Chrissos J., Gillet R., 2008, Décision d'investissement, 2ème édition, Pearson Education, coll. Gestion appliquée
- Vernimmen P., 2016, Finance d'entreprise, 14ème édition, ed. Dallez.

Y4VDM722 Création de valeur

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

- Connaître les indicateurs mesurant la création de valeur ou la performance : avantages et inconvénients respectifs;
- Utilisation des mesures de création de valeur ou d'évaluation de la performance dans une logique d'évaluation des entreprises (objectifs et méthodes : approches financière, patrimoniale et mixte, comparative...)
- Connaître les principales méthodes d'évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- Cherif M., Dubreuille S. (2009), Création de valeur et capital-investissement, Ed. Pearson, collection sciences de gestion.
- De La Bruslerie H. (2006), Analyse financière : information financière et diagnostic, ed. Dunod.
- Denglos G. (2003), La création de valeur : modèles, mesure, diagnostic, ed. Dunod, 228 p.
- Ehrbar A. (2000), EVA : les défis de la création de valeur, ed. Village mondial, 236 p.
- Hoarau C., Teller R. (2001), Création de valeur de l'entreprise et management de l'entreprise, Vuibert.
- Hoarau C. (2008), Analyse et évaluation financières des entreprises et des groupes, Vuibert, 387 p.
- Legros G. (2012), Ingénierie financière, ed. Dunod
- Juguet V., Girardon P., Onnee S. (2009), Evaluation d'entreprises, ed. Pearson, coll. Gestion appliquée.
- Vielle J.N (2012), Valorisation des entreprises en temps de crise, Economica, coll. Connaissance de la gestion

Y4VDM723 Politique et théorie financière

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

- Savoir construire un TSG et connaître la signification des principaux soldes (valeur ajoutée, EBE, résultat d'exploitation, résultat courant...) et analyser la formation du résultat
- Comprendre et utiliser la relation de l'effet de levier pour faire le diagnostic de la rentabilité financière
- Faire le diagnostic de la rentabilité économique
- Connaître les déterminants du risque financier et du risque d'exploitation
- Savoir diagnostiquer le risque de faillite au moyen des analyses statique et dynamique
- Savoir construire et interpréter un bilan patrimonial et un bilan fonctionnel, un tableau de financement et un tableau de flux de trésorerie

BIBLIOGRAPHIE

- G. Charreaux, Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition, 2014.
- C. Hoarau, Maîtriser le diagnostic financier, ed. Groupe Revue fiduciaire, 3ème édition, 2008.
- P. Vernimmen, Finance d'entreprise, ed. Dalloz, 14ème édition, 2023.

Y4VDM7U3 UE3- Management

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM731 Décision stratégique

Y4VDM732 Economie des entreprises

DESCRIPTION

En déterminant ses enjeux éthiques, sociaux, sociétaux et environnementaux
En identifiant les mécanismes clés de fonctionnement d'une organisation dans son environnement
En appréciant la cohérence de la stratégie de l'organisation à l'aide d'outils de diagnostic internes et externes

Y4VDM731 Décision stratégique

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Karim MESSEGHEM

DESCRIPTION

En déterminant ses enjeux éthiques, sociaux, sociétaux et environnementaux
En identifiant les mécanismes clés de fonctionnement d'une organisation dans son environnement
En appréciant la cohérence de la stratégie de l'organisation à l'aide d'outils de diagnostic internes et externes

OBJECTIFS

Procéder au diagnostic d'une entreprise en mettant en perspective ses performances (ou difficultés) financières avec ses choix stratégiques, sa position concurrentielle et le potentiel des marchés sur lesquels elle opère. Il s'agit donc de rapprocher les données financières des aspects factuels de la stratégie de l'entreprise.

- Réaliser un diagnostic stratégique
- Mobiliser les outils d'analyse stratégique
- Réaliser une analyse comparative entre plusieurs entreprises concurrentes (étalonnage)
- Réaliser une analyse financière contextualisée
- Rédiger une note de synthèse sur une entreprise
- Construire des préconisations stratégiques sur la base d'un diagnostic préalable

BIBLIOGRAPHIE

- « Stratégor » - 6e édition - Toute la stratégie d'entreprise, Laurence Lehmann-Ortega, Frédéric Leroy, Pierre Dussauge, Rodolphe Durand, 2013 - Dunod
- « Stratégique » - Gerry Johnson, Richard Whittington, Kevan Scholes, Duncan Angwin, Patrick Regnier, Frédéric Fréry - 10e édition 2014 - Pearson

- « Finance d'entreprise » - Pierre Vernimmen Pascal Quiry, Yann Le Fur - Dalloz, 2023.

Y4VDM732 Economie des entreprises

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Karine BRISSET

DESCRIPTION

En déterminant ses enjeux éthiques, sociaux, sociétaux et environnementaux
En identifiant les mécanismes clés de fonctionnement d'une organisation dans son environnement
En appréciant la cohérence de la stratégie de l'organisation à l'aide d'outils de diagnostic internes et externes

OBJECTIFS

Etre capable d'analyser les avantages et inconvénients de différents modes organisationnels de la firme

- Identifier les nouveaux modes organisationnels et leur impact sur la performance stratégique des entreprises
- Analyser les enjeux stratégiques et les interactions stratégiques entre firmes
- Identifier les stratégies d'entreprise susceptibles de modifier le rapport de force et éventuellement de constituer une barrière stratégique à l'entrée

Y4VDM7U4 UE4- Contrôle des organisations

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM741 Compt. gest° approfondie

Y4VDM742 Contrôle de gestion

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adapté au type d'organisation
En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations
En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation
En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation

Y4VDM741 Compt. gest° approfondie

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Benoît PIGÉ

PREREQUIS

- Maîtrise des principes de comptabilité générale : Charges, Produits et comptes de synthèse
- Notions de comptabilités analytiques déjà vues en Licence/DCG

OBJECTIFS

Fournir des outils pour aider à la maîtrise des coûts dans l'organisation :

- Coûts des biens et des services,
- Coûts des différentes fonctions.
- Savoir adopter une attitude critique face aux différentes méthodes de calcul des coûts mises en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

- Christian Goujet, Christian et Christiane Raulet 2007, "Comptabilité de gestion", Dunod.
- Patrick Piget , 2003, "Comptabilité analytique", Economica,
- ALAZARD, Claude. et SÉPARI, Sabine. « *Contrôle de Gestion* », 2018,Dunod.
- Baratay Cristelle, «contrôle de gestion: exercices corrigés », 2018, Gualino.

Y4VDM742 Contrôle de gestion

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Anne-Lise COCHARD

DESCRIPTION

Section introductive – La place du contrôle budgétaire dans le contrôle de gestion

- Chapitre 1 - Définition du contrôle de gestion
- Chapitre 2 - Les finalités du contrôle de gestion
- Chapitre 3 - Le processus du contrôle de gestion
- Chapitre 4 - Les principaux outils du contrôle de gestion
- Chapitre 5 – Définition du contrôle budgétaire

Section 1 : Le contrôle budgétaire de la fonction de production

- Chapitre 1 : L'élaboration des coûts de production standards
- Chapitre 2 : Les écarts sur charges directes
- Chapitre 3 - Les écarts sur charges indirectes

Section 2 : Le contrôle budgétaire de la fonction commerciale

- Chapitre 1 : La budgétisation de la fonction commerciale : de la prévision aux objectifs de vente
- Chapitre 2 - Les écarts sur chiffre d'affaires
- Chapitre 3 - Les écarts sur marges

OBJECTIFS

Ce cours a pour but l'analyse du contrôle budgétaire. L'établissement du budget est donc un pré-requis. Etymologiquement «budget» provient du français «bougette», une bourse accrochée à la selle du cheval des voyageurs. Comme un long voyage ne s'improvise pas, il faut prévoir, planifier les étapes et disposer des ressources nécessaires. Le PCG définit le budget comme « un mode de gestion consistant à traduire en programmes d'actions chiffrés appelés « budgets » les décisions prises par la direction avec la participation des responsables ». Le contrôle budgétaire correspond à l'exploitation du budget afin de planifier et contrôler les performances des managers et plus globalement de l'entreprise.

Gervais définit le contrôle budgétaire comme « la comparaison permanente des résultats réels et des prévisions chiffrées figurant aux budgets afin de :

- rechercher la (ou les) cause(s) d'écarts,
- d'informer les différents niveaux hiérarchiques,
- de prendre les mesures correctives éventuellement nécessaires,
- d'apprécier l'activité des responsables budgétaires.

Pour qu'un contrôle budgétaire soit effectif, le budget doit être utilisé dans une boucle rétroactive, dans laquelle les prédictions et les réalisations sont sans cesse évaluées pour trouver des moyens d'atteindre plus sûrement des résultats ». En conséquence, il n'y a pas de contrôle budgétaire sans budget mais il peut exister un budget sans contrôle budgétaire (Flamholtz, 1983).

BIBLIOGRAPHIE

- Contrôle de gestion" de Michel Gervais.

Y4VDM7U5 UE5- Langue et outils

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM751 Anglais des affaires

DESCRIPTION

En utilisant efficacement un système d'information de gestion adapté
En utilisant des outils notamment numériques pertinents
En mobilisant des outils et techniques de communication orale adaptés aux enjeux de l'organisation
En mobilisant des techniques permettant de structurer la communication écrite en milieu professionnel

Y4VDM751 Anglais des affaires

Crédits: 6.0

Enseigné toute l'année

Intervenant(s) : None

DESCRIPTION

Ce module vise le développement des quatre compétences de communication du niveau B2 définies par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : compréhension orale, production orale, compréhension écrite et production écrite.

Par l'étude de documents authentiques traitant de l'actualité économique et financière, les étudiants seront amenés à aborder des notions grammaticales et lexicales investies dans une réalité opératoire de communication.

OBJECTIFS

Approfondir les connaissances en langue anglaise tout en continuant à développer une langue à dominante économique au sens large. Les compétences grammaticales et le vocabulaire continueront à être approfondis et enrichis. On demandera aux étudiants de s'investir tant sur le plan de l'écrit que de l'oral dans un but d'expression la plus personnelle et spontanée possible.

Y4VDM8U1 UE1- Finance

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM811	Analyse financière des comptes consolidés
Y4VDM812	Finance internationale
Y4VDM813	Marchés financiers et gestion de portefeuille

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

Y4VDM811 Analyse financière des comptes consolidés

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Thierry ROY

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

De plus en plus d'entreprises font partie de groupes. L'analyse des comptes consolidés devient donc une compétence incontournable pour tout financier, pour évaluer notamment la performance économique et la solvabilité du groupe.

L'objectif du cours est d'acquérir les techniques et la méthodologie pour mener une analyse de la performance et de la situation financière d'un groupe

BIBLIOGRAPHIE

- ROY Thierry "DSCG 4 Comptabilité et audit", Nathan-Revue Fiduciaire

Y4VDM812 Finance internationale

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

Les étudiants seront en mesure de comprendre et d'appréhender les techniques de gestion financière internationale appliquées aux grandes entreprises mais surtout aux PME exportatrices/importatrices très présentes dans la grande Région BFC.

Les outils, techniques de gestion des risques de taux de change et de taux d'intérêt doivent être maîtrisés afin de répondre aux exigences des entreprises en situation concrète suite à des opérations à l'étranger (exportation importation, position de change et suivi et couverture des risques), financements des exportations, assurance à l'export, et investissements à l'étranger

BIBLIOGRAPHIE

- Poincelot, D., « Les marchés de capitaux français », Editions Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.
- Descamps, C. ; Soichot, J., « Gestion financière internationale » Les essentiels de la gestion, Litec 1995.
- Simon, Y., Lautier, D., Finance Internationale et gestion des risques, Economica, 2014.

Y4VDM813 Marchés financiers et gestion de portefeuille

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

Le cours permet aux étudiants de Master 1 :

- d'appréhender les différents marchés financiers français (marché obligataire et marché actions), leur organisation et fonctionnement et les techniques d'introduction
- de maîtriser les outils et méthodes de gestion de portefeuille en abordant les techniques de gestion : la gestion active (analyse fondamentale, analyse technique), la gestion alternative et la gestion passive issues de la théorie financière et des pratiques des gérants.

BIBLIOGRAPHIE

- POINCELOT D., « Les marchés de capitaux français », Editions Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.
- POINCELOT D., Galano, E., Gestion et ingénierie du patrimoine, EMS, 2006 ;

LIVRES PLUS SPECIALISES (pocket)

- Pascal Grandin, la gestion de portefeuille d'actions, cahier 128, 1998 Nathan université cours et Exercice
- Eric Bencel, la gestion alternative, Ed. Du Verneuil, 2004

Y4VDM8U2 UE2- Pilotage et décision

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM821 Gestion des rémunérations

Y4VDM822 Relations sociales

Y4VDM823 Reporting et pilotage de la performance

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adapté au type d'organisation
En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations
En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation
En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation
En déterminant ses enjeux éthiques, sociaux, sociétaux et environnementaux
En identifiant les mécanismes clés de fonctionnement d'une organisation dans son environnement
En appréciant la cohérence de la stratégie de l'organisation à l'aide d'outils de diagnostic internes et externes

Y4VDM821 Gestion des rémunérations

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Loris GUERY

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adapté au type d'organisation
En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations
En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation
En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation

OBJECTIFS

L'objectif du cours est tout d'abord de faire en sorte que les étudiants connaissent les différentes composantes du mix-rémunération et soient en mesure d'analyser les évolutions de la masse salariale d'une année à l'autre. Plus largement, les étudiants seront en mesure d'opérer des choix en matière de composition de la rémunération pour les différentes catégories de salariés, et ce en fonction des caractéristiques de l'entreprise et des autres pratiques de gestion des ressources humaines, de manière à aboutir à un système de gestion des ressources humaines cohérent et aligner avec la stratégie de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

- Saint-Onge S., Thierault R. (2014), Gestion de la rémunération ; théorie et pratique, Gaetan Morin.

Y4VDM822 Relations sociales

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Françoise PIERSON

DESCRIPTION

En déterminant ses enjeux éthiques, sociaux, sociétaux et environnementaux
En identifiant les mécanismes clés de fonctionnement d'une organisation dans son environnement
En appréciant la cohérence de la stratégie de l'organisation à l'aide d'outils de diagnostic internes et externes

OBJECTIFS

L'objectif de ce cours est de permettre à des managers d'être capables d'analyser les caractéristiques de l'action collective qui prend place au sein de l'entité qu'ils encadrent et de l'organisation toute entière mais aussi d'être capables de gérer les conflits.

BIBLIOGRAPHIE

- Landier H. (2013), La management du risque social : Eviter les tensions et le désengagement, Eyrolles, Paris.

Y4VDM823 Reporting et pilotage de la performance

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Benoit PIGÉ

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adapté au type d'organisation
En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations
En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation
En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation

PREREQUIS

- Une connaissance des bases de la comptabilité de gestion (pour les prix de cession internes) peut faciliter la compréhension du cours,
- Un ouvrage de référence utilisable par les néophytes et à lire avant le cours est indiqué en bibliographie,

OBJECTIFS

- Donner des **éléments méthodologiques** nécessaires pour les différentes typologies d'entités,
- Mettre en évidence les responsabilités confiées et les **facteurs clés à maîtriser**,
- Tenir compte des **cessions internes** et de définir des **indicateurs adaptés**,
- Mettre en formes ces indicateurs dans des **tableaux de bord**

BIBLIOGRAPHIE

- Caroline SELMER, 2015, Concevoir le tableau de bord ; Dunod.
- Burlaud A, Chatelain-Ponroy S, 2015, Le calcul des coûts dans les PME : connaître et agir ; Ordre des Experts comptables, (pour les prérequis)

Y4VDM8U3 UE3- Normes & obligations

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM831 Gestion fiscale

Y4VDM832 Initiation à l'audit

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

Y4VDM831 Gestion fiscale

Crédits: 3.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Thierry ROY

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

Appréhender les règles d'impositions des revenus des particuliers, afin d'être à même de bâtir une véritable "stratégie fiscale".

BIBLIOGRAPHIE

- Précis de fiscalité des entreprises, Cozian, Litec, dernière édition.
- Mémento Fiscal, Francis Lefebvre, dernière édition.
- Revue Fiduciaire

Y4VDM832 Initiation à l'audit

Crédits:
None

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Christophe BEZ

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

Initiation au processus d'audit

BIBLIOGRAPHIE

- Pigé Benoît (2009), Audit et contrôle interne, 3e éd., EMS

Y4VDM8U4 UE4- Outils 1

Crédits:
None

Est composé de :

Y4VDM841 Projet professionnel personnel (PPP)

Y4VDM842 Projet d'initiation à la recherche

DESCRIPTION

Y4VDM841 Projet professionnel personnel (PPP)

Crédits: 6.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : None

DESCRIPTION

OBJECTIFS

Construire son projet personnel à vocation professionnelle.

L'étudiant doit établir un lien entre sa formation actuelle et le métier qu'il vise. Il faut expliquer en quoi il lui correspond au vu de sa personnalité et notamment de ses qualités. Il doit revenir brièvement sur ses passions et sur ce qu'il le motive particulièrement pour exercer cette profession.

Y4VDM842 Projet d'initiation à la recherche

Crédits: 6.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : None

DESCRIPTION

OBJECTIFS

Construire une question de recherche en lien avec une thématique actuelle

Y4VDM8U5 UE5- Outils 2

Crédits:
None

Est composé de :

Y4VDM851 Statistiques de gestion

Y4VDM852 Systèmes d'information et PGI

DESCRIPTION

En utilisant efficacement un système d'information de gestion adapté
En utilisant des outils notamment numériques pertinents
En mobilisant des outils et techniques de communication orale adaptés aux enjeux de l'organisation
En mobilisant des techniques permettant de structurer la communication écrite en milieu professionnel

Y4VDM851 Statistiques de gestion

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Thierry LEIBER

DESCRIPTION

En utilisant efficacement un système d'information de gestion adapté
En utilisant des outils notamment numériques pertinents
En mobilisant des outils et techniques de communication orale adaptés aux enjeux de l'organisation
En mobilisant des techniques permettant de structurer la communication écrite en milieu professionnel

OBJECTIFS

L'objectif du cours est de donner aux étudiants une introduction conceptuelle à la statistique et à ses applications. Le cours insiste sur la pratique, sur la mise en oeuvre des techniques statistiques tout en apportant les fondamentaux indispensables à leurs utilisations pertinentes.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, David, R., Sweeney, Dennis, J., et Williams Thomas A. (2013), Statistiques pour l'économie et la gestion, Ed. De Boeck Université, 6e éd., Bruxelles.

Y4VDM852 Systèmes d'information et PGI

Crédits:
None

Enseigné à la période 2 (février à mai)
Intervenant(s) : Oussama BARAKAT

DESCRIPTION

En utilisant efficacement un système d'information de gestion adapté

En utilisant des outils notamment numériques pertinents

En mobilisant des outils et techniques de communication orale adaptés aux enjeux de l'organisation

En mobilisant des techniques permettant de structurer la communication écrite en milieu professionnel

OBJECTIFS

- Acquérir la « culture » Système d'Information
- Être capable d'analyser des solutions commerciales et de dialoguer avec des fournisseurs de solutions logicielles
- Intégrer un logiciel au sein d'un SI existant
- Savoir identifier des flux d'information
- Pouvoir collaborer à la mise en place d'un SI
- Appréhender un SI à haut niveau, dans sa globalité
- Avoir un minimum de connaissances techniques pour mieux comprendre les problèmes à plus bas niveau

16 - STRUCTURE DU MASTER 2

PERIODE	INTITULE	CREDITS
Semestre 09		
▼	Y4VDM9U1 - UE 1- GESTION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES	6.0
1	Y4VDM911 - Analyse financière approfondie	2.0
1	Y4VDM912 - Ingénierie financière	2.0
1	Y4VDM913 - Structure financière, coût du capital et création de valeur	2.0
▼	Y4VDM9U2 - UE 2- INSTRUMENTS FINANCIERS	6.0
2	Y4VDM921 - Finance internationale 2	2.0
2	Y4VDM922 - Gestion de trésorerie	2.0
2	Y4VDM923 - Gestion des actifs financiers	2.0
▼	Y4VDM9U3 - UE 3- NORMES ET CONTRÔLE	6.0
2	Y4VDM931 - Audit	2.0
2	Y4VDM932 - Normes comptables	2.0
2	Y4VDM933 - Normes extra-financières et finance responsable	2.0
▼	Y4VDM9U4 - UE 4- PILOTAGE ET GOUVERNANCE	6.0
1	Y4VDM941 - Contrôle de gestion approfondi	2.0
1	Y4VDM942 - Contrôle et gouvernance des organisations	2.0
1	Y4VDM943 - Pilotage stratégique	2.0
▼	Y4VDM9U5 - UE 5- ENVIRONNEMENT JURIDIQUE FISCAL ET CONCURRENTIEL	6.0
1	Y4VDM952 - Fiscalité des décisions financières	2.0
1	Y4VDM951 - Droit du financement	2.0
1	Y4VDM953 - Fiscalité internationale	2.0

Semestre 10

A	Y4VDMXU1 - UE 6 - STAGE	30.0
---	-------------------------	------

Les périodes :

	Enseigné en période 1 (octobre à janvier)
	Enseigné en période 2 (février à mai)
	Enseigné toute l'année (octobre à mai)

17 - DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER 2

Y4VDM9U1 UE 1- Gestion financière des entreprises

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM911 Analyse financière approfondie

Y4VDM912 Ingénierie financière

Y4VDM913 Structure financière, coût du capital et création de valeur

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée

En développant une culture financière des marchés financiers

En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan

En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

Y4VDM911 Analyse financière approfondie

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Gérald DEMOULIN

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée

En développant une culture financière des marchés financiers

En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan

En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

- Tester sa capacité à réaliser un diagnostic rapide.
- Synthétiser et argumenter son analyse par un choix cohérent des méthodes et ratios financiers les plus pertinents.
- Mesurer la performance de l'entreprise.
- Savoir détecter les signes de dégradation de l'entreprise.
- Construire et analyser les informations sur les flux de financement, d'investissement et de trésorerie.
- Comprendre la manière dont les banques utilisent les documents comptables dans les relations qu'elles entretiennent avec leurs entreprises clientes.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernet-Rollande L., Pratique de l'analyse financière, Dunod, 2015.
- Marion A., Analyse financière - Concepts et méthodes, Dunod, 2015.
- Vernimmen P., Finance d'entreprise, Dalloz, 2020.

Y4VDM912 Ingénierie financière

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Jean-Baptiste CARTIER

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée

En développant une culture financière des marchés financiers

En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan

En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

Donner une vision globale de la finance aux étudiants, sans se focaliser sur les calculs mais en mobilisant leurs compétences financières, juridiques, fiscales... en vue de réfléchir et de construire une réflexion pratique sur l'organisation des groupes en fonction de leurs besoins en matière de financement, de pouvoir, de contrôle et autres.

BIBLIOGRAPHIE

- Topsacalian P., Simon Y., Gensse P., Ingénierie financière, 6^e édition, Economica, 2013.
- Choinel A., Ingénierie financière, 5^e édition, Revue Banque Edition, 2012.

Y4VDM913 Structure financière, coût du capital et création de valeur

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée

En développant une culture financière des marchés financiers

En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan

En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

Connaître et comparer les critères de choix d'investissement ;

- Déterminer le coût des fonds propres et du capital ;
- Préciser la relation entre la structure de financement et la création de la valeur ;
- Déterminer les choix de financements optimaux.

BIBLIOGRAPHIE

- Berk J., De Marzo P., Capelle-Blancard G., Couderc N., 2014, Finance d'entreprise, 3ème édition, Pearson Education
- Brealey RA., Myers SC. Allen F., 2016, Principes de gestion financière des sociétés, 9ème édition, Pearson Education
- G. Charreaux, Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition, 2014.
- Chrissos J., Gillet R., 2008, Décision d'investissement, 2ème édition, Pearson Education, coll. Gestion appliquée
- Leuttenegger M-A, 1999, Gestion de portefeuille et théorie des marchés financiers, 2ème édition, Economica
- Ross S.A, Westerfield R.W, Jaffe J.F, 2005, Corporate Finance, traduction et adaptation françaises, ed. Dunod,
- Vernimmen P., 2023, Finance d'entreprise, 14ème édition, ed. Dalloz

Y4VDM9U2 UE 2- Instruments financiers

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM921 Finance internationale 2

Y4VDM922 Gestion de trésorerie

Y4VDM923 Gestion des actifs financiers

Y4VDM921 Finance internationale 2

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

- Connaître les risques de change et leurs conséquences ;
- Choisir les moyens de couverture adaptés;
- Comprendre les déterminants des taux de change et le fonctionnement du marché des changes;
- Connaître les spécificités de la gestion financière dans un contexte international

BIBLIOGRAPHIE

- Bouchet M., Langlois G., Salin P., Gestion et finance internationales, Pearson Education, 10ème édition, 2004
- De La Bruslerie H., Eliez C., Trésorerie d'entreprise : gestion des liquidités et des risques, Paris, Dalloz, coll. Gestion, 3ème édition, 2012.
- Desbrieres Ph., Poincelot E., Gestion de trésorerie, EMS, collection « les essentiels de la gestion », 2 ème édition, 2015.
- Fontaine P., Gresse C., Gestion des risques internationaux, coll. Hypertaux, Dalloz, 2003.
- Jura M., Technique financière internationale, Dunod, 2ème édition, 2003.
- La Baume C., Rousset A., Taufflieb Ch., Couverture des risques de change et de taux dans l'entreprise, Economica, AFTE, 1999.
- Peyrard J., Gestion financière internationale, coll. Vuibert Gestion, 5ème édition, 2005.
- Simon Y., Morel C., Finance internationale, Economica, collection gestion, 11ème édition, 2015.
- Simon Y., Lautier D., Finance internationale et gestion des risques, Economica, 7ème édition, 2013.

Y4VDM922 Gestion de trésorerie

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Evelyne POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

- Connaître les principaux outils permettant de prévoir les flux (plan financier, budget de trésorerie, fiche en valeur...)
- Connaître les principaux instruments de placement et de financement utilisés en France (avantages et inconvénients respectifs)
- Connaître les spécificités de la gestion de la trésorerie dans les groupes

BIBLIOGRAPHIE

- CHARREAUX G., Finance d'entreprise, Cormelles-le-Royal, EMS, 3ème édition, 2014.
- CELLIER-DELIENNE A., KHATH S., Gestion de trésorerie, 3ème édition, Economica, coll. Techniques de Gestion, 2012.
- CHESNEAU D., RANSON G.P, Trésorerie, risques de marché et gouvernement d'entreprise, Economica, coll. AFTE, 2006.
- DE LA BRUSLERIE H., ELIEZ C., Trésorerie d'entreprise : gestion des liquidités et des risques, Paris, Dalloz, coll. Gestion, 3ème édition, 2012.
- DESBRIERES PH., POINCELOT E., Gestion de trésorerie, ed. Management, coll. Les essentiels de la gestion, 2ème édition 2015

Y4VDM923 Gestion des actifs financiers

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Dominique POINCELOT

DESCRIPTION

En développant la politique financière adaptée
En développant une culture financière des marchés financiers
En réalisant et analysant les opérations de haut et bas de bilan
En produisant des décisions financières adaptées à son environnement et à sa stratégie

OBJECTIFS

Le cours permet :

- d'appréhender sommairement les différents marchés financiers français (marché obligataire et marché actions)
- de maîtriser les outils et méthodes de gestion d'actifs (actions, obligations) en abordant les techniques de gestion : la gestion active (analyse fondamentale, analyse technique), la gestion alternative et la gestion passive issues de la théorie financière et des pratiques des gérants.

BIBLIOGRAPHIE

- Poincelot D., « Les marchés de capitaux français », Editions Management et Sociétés, Les essentiels de la gestion, 1998.
- Poincelot D., Galano, E., Gestion et ingénierie du patrimoine, EMS, 2006

LIVRES PLUS SPECIALISES (pocket)

- Pascal Grandin, la gestion de portefeuille d'actions, cahier 128, 1998 ; Nathan université cours et
- Eric Bencel, la gestion alternative, Ed. Du Verneuil, 2004

Y4VDM9U3 UE 3- Normes et contrôle

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM931 Audit

Y4VDM932 Normes comptables

Y4VDM933 Normes extra-financières et finance responsable

Y4VDM931 Audit

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Benoit PIGÉ

DESCRIPTION

1. Le contrôle interne
2. Les normes de contrôle interne du COSO
3. L'audit
4. La révision comptable et la certification des comptes
5. Les outils de l'audit comptable
6. L'approche en termes de cycles

OBJECTIFS

Découvrir et maîtriser le processus d'audit en partant d'une approche par les risques

BIBLIOGRAPHIE

- Pigé Benoît (2009), Audit et contrôle interne, 3e éd., EMS

Y4VDM932 Normes comptables

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Thierry ROY

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

L'objectif du cours est de maîtriser l'information financière en normes IFRS sur certains points comptables délicats.

BIBLIOGRAPHIE

- Comptabilité et Audit ; UE 4 DSCG », Thierry ROY et al., Nathan/Revue-Fiduciaire
- « Les Normes comptables internationales (IFRS) », B. Raffournier, Economica, 5ème Edition ;
- « Comptabilité et analyse financière, Une perspective globale », Hervé Stolowy, Michel J. Lebas, Yuan Ding, Georges Langlois, 3ème 2e édition, 2013, Pearson
- « Comptabilité financière en IFRS », Dick W. et Missonier-Piera F., Pearson Education;
- « Pratique des normes IAS/IFRS », Obert R., Dunod
- « L'information financière en crise », Véron N, Autret M. et Galichon A. (2004), Odile Jacob
- More than 100 countries speak the same accounting language today, whereas a decade ago, no major economy used the IFRS (Mr Mario DRAGHI, Président de la BCE; 9 Juillet 2014; Londres)

Y4VDM933 Normes extra-financières et finance responsable

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 2 (février à mai)

Intervenant(s) : Jean-Baptiste CARTIER

Y4VDM9U4 UE 4- Pilotage et gouvernance

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM941 Contrôle de gestion approfondi

Y4VDM942 Contrôle et gouvernance des organisations

Y4VDM943 Pilotage stratégique

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adaptée au type d'organisation

En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations

En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation

En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation

Y4VDM941 Contrôle de gestion approfondi

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Laurence GODARD

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adaptée au type d'organisation

En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations

En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation

En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation

OBJECTIFS

L'objectif du cours est donc d'aborder les finalités conceptuelles du contrôle de gestion et présenter les outils moins « classiques » qui permettent au contrôle de gestion d'exercer ses différentes missions.

Pour ce cours les méthodes de calcul de coût plus « classiques » (méthode des coûts complets, méthode ABC, méthode du coût variable) sont considérées comme acquises, de même que la logique budgétaire.

BIBLIOGRAPHIE

- PLOT-VICARD (E.), VIDAL (O.) et DECK-MICHON (M.), DCG 11, Contrôle de Gestion, Vuibert
- LANGLOIS (G.), BRINGER (M.) et BONNIER (C.), DCG 11, Contrôle de gestion, Sup'Foucher.
- BERLAND (N.) et De RONGÉ (Y.), Contrôle de gestion, Pearson

Y4VDM942 Contrôle et gouvernance des organisations

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Benoit PIGÉ

DESCRIPTION

En développant un système d'information d'analyse et de prévision de l'activité adapté au type d'organisation

En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations

En identifiant et en adaptant les outils de gestion aux objectifs de l'organisation

En appréhendant les enjeux de contrôle en lien avec les différents partenaires de l'organisation

OBJECTIFS

Comprendre et étudier les enjeux de contrôle et d'audit liés à la gouvernance des entreprises

BIBLIOGRAPHIE

- Pigé Benoît (2010), " Éthique et Gouvernance des Organisations ", Economica.
- Paper Xavier & Pigé Benoît (2009), "Normes comptables internationales et gouvernance des entreprises : le sens des normes IFRS", EMS.
- Pigé Benoît (2008), "Gouvernance, Contrôle et Audit des Organisations", Economica.
- Pigé Benoît, sous la direction de (2011), "Qualité de l'audit", DeBoeck.

Y4VDM943 Pilotage stratégique

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Hervé CHEILLAN

DESCRIPTION

- En développant les outils d'analyse stratégique pour comprendre les résultats financiers et comptables
- En maîtrisant la compréhension des activités des organisations pour contextualiser les données comptables et financières
- En analysant les contextes environnementaux pour identifier les opportunités et contraintes des organisations
- En proposant des solutions d'amélioration au fonctionnement des organisations relatifs aux spécificités intra et inter-organisationnelles
- En analysant la trajectoire des organisations pour recommander les investissements/désinvestissement nécessaire au bon développement organisationnel

OBJECTIFS

À l'issue de ce cours, les étudiants seront capables de procéder au diagnostic stratégique d'une entreprise en mettant en perspective ses performances (ou difficultés) financières avec ses choix stratégiques. Ce travail permet de comprendre la trajectoire d'une entreprise dans son environnement tant d'un point de vue opérationnel que comptable et financier. Finalement, l'étudiant est capable de proposer un ensemble de recommandations pour l'entreprise étudiée.

Il s'agit donc de rapprocher les données financières des aspects factuels de la stratégie de l'entreprise.

- Réaliser un diagnostic stratégique
- Mobiliser les outils d'analyse stratégique
- Réaliser une analyse financière contextualisée
- Mobiliser une grande partie de littérature professionnelle
- Construire des préconisations stratégiques sur la base d'un diagnostic stratégique complet.

BIBLIOGRAPHIE

- « Stratégor » - 6e édition - Toute la stratégie d'entreprise, Laurence Lehmann-Ortega, Frédéric Leroy, Pierre Dussauge, Rodolphe Durand, 2013 - Dunod
- « Stratégique » - Gerry Johnson, Richard Whittington, Kevan Scholes, Duncan Angwin, Patrick Regnér, Frédéric Fréry - 10e édition 2014 - Pearson
- « Finance d'entreprise » - Pierre Vernimmen Pascal Quiry, Yann Le Fur - Dalloz, 2016

Y4VDM9U5 UE 5- Environnement juridique fiscal et concurrentiel

Crédits: 6.0

Est composé de :

Y4VDM952 Fiscalité des décisions financières

Y4VDM951 Droit du financement

Y4VDM953 Fiscalité internationale

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables

En respectant les normes comptables et juridiques

En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

Y4VDM952 Fiscalité des décisions financières

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)

Intervenant(s) : Souhir KHEMIR

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables

En respectant les normes comptables et juridiques

En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

Comprendre comment la fiscalité influence la prise des décisions de financement des personnes physiques et morales. Savoir enregistrer comptablement les principales décisions financières liées aux problématiques ci-dessus.

BIBLIOGRAPHIE

- Mémento fiscal chez Francis Lefebvre
- Manuel de Comptabilité approfondie (DCG 10)

Y4VDM951 Droit du financement

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Djaoudath ALIDOU

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

Y4VDM953 Fiscalité internationale

Crédits: 2.0

Enseigné à la période 1 (octobre à janvier)
Intervenant(s) : Souhir KHEMIR

DESCRIPTION

En produisant et analysant les informations fiscales et comptables
En respectant les normes comptables et juridiques
En analysant les enjeux comptables et fiscaux des opérations de restructuration

OBJECTIFS

Donner une vision d'ensemble des principes fiscaux concernant une personne physique ou morale en lien avec l'étranger. Comprendre comment éviter la double imposition par l'utilisation des conventions fiscales internationales.

BIBLIOGRAPHIE

- Précis de fiscalité internationale de Bernard Castagnède.

Y4VDMXU1 UE 6 - Stage

Crédits: 30.0

Enseigné toute l'année

DESCRIPTION

Le stage se déroule sur une durée de 4 mois (minimum) à 6 mois (maximum) en entreprise. Il doit impérativement se terminer au 31 août de l'année universitaire.

Voici quelques étapes pour mener à bien votre recherche.

1. La recherche du stage.

L'étudiant doit chercher un stage dans une organisation : entreprise, PME, PMI, groupes industriels, grande distribution, banques et assurances, mais aussi collectivités, institutions, cabinets d'experts, agences, associations.

L'objet est de trouver une organisation qui vous accueillera et proposera une mission autour d'un thème dans les domaines de la finance, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité et management.

Par exemple, des missions de suivi des coûts budgétaires, d'analyse du risque de crédit, de comptabilité des éléments de bilan . . .

Les banques et établissements de crédits, les institutions financières proposent des stages en banque de détail (agences) et dans les sièges régionaux. Les missions sont des analyses de risques crédits des clients (particuliers, professionnels -artisans, commerçants . . . - et entreprises.

Les missions peuvent être également des missions de contrôle de gestion financiers, de comptabilité (analyse et mise en place d'indicateurs de performance . . . reporting).

Dans les entreprises, PME, PMI, groupes et grandes entreprises, les missions sont variées : mise en place d'outils financiers (indicateurs de risques, rentabilité), évaluation des performances opérationnelles, segmentation de la clientèle et performances . . .

Les associations et collectivités locales peuvent également être un terrain très intéressant, avec des spécificités en matière de contrôle de gestion, comptabilité, fiscalité, analyse et gestion financière . . .

La recherche doit être active dès la rentrée et suppose d'envoyer des demandes très précises dans des postes identifiés (ne pas chercher à faire de " l'analyse financière en banque " mais postuler à un poste de chargé de clientèle en banque est plus pertinent) . . .

Pour les salariés, le stage peut être validé dans l'entreprise qui vous emploie. Toutefois, la fonction doit être dans le champ de la finance, comptabilité, management . . . voire droit.

2. La validation du stage et le suivi de l'étudiant.

L'étudiant doit valider la mission par un enseignant responsable du suivi de stage (équipe pédagogique) et son tuteur en entreprise. Il s'agit de définir un problème financier, comptable ou de contrôle en entreprise (analyse de la rentabilité de certains clients, mise en place d'outils d'analyse de performance financière, contrôle des éléments d'actifs . . .).

L'enseignant responsable doit être sollicité d'après son champ de compétences (finance ou contrôle de gestion, marketing bancaire . . .).

Il validera le choix de la mission en entreprise et suivra l'avancement du travail notamment afin de préparer l'étudiant dans la rédaction du rapport de stage (choix du thème proposé par l'étudiant à valider par l'enseignant, choix du plan et des méthodes proposées . . .).

3. Le rapport de stage.

Il n'est pas demandé de présenter un travail purement théorique sans lien avec celui réalisé au cours du stage. A l'inverse, une simple description de l'entreprise et du travail accompli quotidiennement serait insuffisante.

Il convient de faire une analyse de la mission, en prenant de la distance par rapport aux tâches demandées. Cette analyse permet la mise en relation des connaissances théoriques, les techniques acquises à l'Université et les solutions appliquées.

Par exemple, dans le cadre d'un travail d'analyste de crédit, l'étudiant sera en mesure de se poser la question de la pertinence des outils d'analyse financière retenus par la banque (intérêts et limites de la méthode appliquée . . .). Il convient de faire preuve d'un sens critique de manière à mettre en évidence l'acquisition et la maîtrise de ses connaissances.

Le rapport doit mettre en valeur le travail effectué. Il faut s'assurer de bien expliquer au lecteur les démarches entreprises pour répondre à la mission, les choix méthodologiques et techniques utilisées, ainsi que les résultats. A chaque étape, il faut mentionner sa contribution réelle (le stagiaire a-t-il décidé, organisé, conseillé seul ou collégialement).

Le rapport n'est pas une succession de documents internes à l'entreprise. Il ne faut pas hésiter à mettre en perspective l'apport personnel, les outils et techniques développés, les résultats attendus et réels (s'ils sont mesurables dès la fin du stage). De nombreux exemples peuvent illustrer l'analyse (cas pratique). Si l'exemple financier ou comptable est trop long, il faut faire une synthèse dans le corps du texte et développer les éléments financiers, comptables ou fiscaux dans l'annexe du rapport.

Le plan :

Éviter de faire un plan trop général par exemple :

1. Partie 1 - Présentation de l'entreprise.
2. Partie 2 - Ma mission en entreprise.

Mais privilégier un plan fondé sur différentes approches fonctionnelles, ou les causes-conséquences, avec des titre-idées :

Partie 1 - Les motivations en termes juridico-financiers.

Partie 2 - Les incidences sociales.

Partie 3 - Le choix et l'arbitrage.

Le rapport de stage comprendrait une trentaine de pages (annexes non comprises) si vous le présentiez en choisissant times 10, simple interligne. La présentation est libre (les informations précédentes étant données comme référence). Sauf exception, le rapport de stage devra être rendu en septembre.

L'étudiant présentera son travail lors d'une soutenance qui pourra avoir lieu par visio-conférence (Skype notamment. . .).

Chaque stagiaire a l'obligation de contacter l'enseignant qui est chargé d'encadrer le travail au moins une fois durant le stage.

4. La soutenance.

Quelques indications au sujet du déroulement de la soutenance : présentation de 20 minutes incluant un support PP, suivie de 20 minutes de questions / commentaires).

La soutenance doit avoir lieu durant la 3ème semaine de septembre (avec remise du rapport une semaine avant).

OBJECTIFS

Mettre en valeur l'expérience acquise lors du stage dans la restitution d'un document écrit et d'une soutenance

18 - CALENDRIER DES EXAMENS

18.1 M1 Finance parcours MAF, SUP-FC

Session 1

19-01-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM711	Initiation aux fusions et acquisitions
10:30 - 12:30	2	Y4VDM712	Initiation à la consolidation
14:00 - 16:00	2	Y4VDM721	Choix d'investissement et de financement
16:30 - 18:30	2	Y4VDM722	Création de valeur

20-01-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM723	Politique et théorie financière
10:30 - 12:30	2	Y4VDM831	Gestion fiscale
14:00 - 16:00	2	Y4VDM832	Initiation à l'audit

11-05-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM731	Décision stratégique
10:30 - 12:30	2	Y4VDM732	Economie des entreprises
14:00 - 16:00	2	Y4VDM741	Compt. gest° approfondie
16:30 - 18:30	2	Y4VDM742	Contrôle de gestion

12-05-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM811	Analyse financière des comptes consolidés
10:30 - 12:30	2	Y4VDM812	Finance internationale
14:00 - 16:00	2	Y4VDM813	Marchés financiers et gestion de portefeuille
16:30 - 18:30	2	Y4VDM821	Gestion des rémunérations

13-05-2026			
------------	--	--	--

Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM822	Relations sociales
10:30 - 12:30	2	Y4VDM823	Reporting et pilotage de la performance
14:00 - 16:00	2	Y4VDM851	Statistiques de gestion

Session 2

24-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM711	Initiation aux fusions et acquisitions
10:30 - 12:30	2	Y4VDM712	Initiation à la consolidation
14:00 - 16:00	2	Y4VDM721	Choix d'investissement et de financement
16:30 - 18:30	2	Y4VDM722	Création de valeur

25-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM723	Politique et théorie financière
10:30 - 12:30	2	Y4VDM731	Décision stratégique
14:00 - 16:00	2	Y4VDM732	Economie des entreprises
16:30 - 18:30	2	Y4VDM741	Compt. gest ^o approfondie

26-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM742	Contrôle de gestion
10:30 - 12:30	2	Y4VDM831	Gestion fiscale
14:00 - 16:00	2	Y4VDM832	Initiation à l'audit
16:30 - 18:30	2	Y4VDM811	Analyse financière des comptes consolidés

27-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM812	Finance internationale
10:30 - 12:30	2	Y4VDM813	Marchés financiers et gestion de portefeuille
14:00 - 16:00	2	Y4VDM821	Gestion des rémunérations
16:30 - 18:30	2	Y4VDM822	Relations sociales

28-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM823	Reporting et pilotage de la performance
10:30 - 12:30	2	Y4VDM851	Statistiques de gestion

18.2 M2 Finance parcours MAF, SUP-FC

Session 1

19-01-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM911	Analyse financière approfondie
10:30 - 12:30	2	Y4VDM912	Ingénierie financière
14:00 - 16:00	2	Y4VDM913	Structure financière, coût du capital et création de valeur
16:30 - 18:30	2	Y4VDM941	Contrôle de gestion approfondi

20-01-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM951	Droit du financement
10:30 - 12:30	2	Y4VDM952	Fiscalité des décisions financières
14:00 - 16:00	2	Y4VDM953	Fiscalité internationale

11-05-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM921	Finance internationale 2
10:30 - 12:30	2	Y4VDM922	Gestion de trésorerie
14:00 - 16:00	2	Y4VDM923	Gestion des actifs financiers
16:30 - 18:30	2	Y4VDM932	Normes comptables

12-05-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM933	Normes extra-financières et finance responsable

Session 2

24-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM911	Analyse financière approfondie
10:30 - 12:30	2	Y4VDM912	Ingénierie financière
14:00 - 16:00	2	Y4VDM913	Structure financière, coût du capital et création de valeur
16:30 - 18:30	2	Y4VDM941	Contrôle de gestion approfondi

25-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM951	Droit du financement
10:30 - 12:30	2	Y4VDM952	Fiscalité des décisions financières
14:00 - 16:00	2	Y4VDM953	Fiscalité internationale
16:30 - 18:30	2	Y4VDM921	Finance internationale 2

26-08-2026			
Horaires	Durée	UE	Examens
08:00 - 10:00	2	Y4VDM922	Gestion de trésorerie
10:30 - 12:30	2	Y4VDM923	Gestion des actifs financiers
14:00 - 16:00	2	Y4VDM932	Normes comptables
16:30 - 18:30	2	Y4VDM933	Normes extra-financières et finance responsable

19 - GLOSSAIRE

A

AES : Administration Économique et Sociale
AGE : Administration et Gestion des Entreprises
ATLAS : Logiciel de gestion des centres d'examen
ANNEE SUP-FC : Dans le cas de la demi-vitesse, l'étudiant va suivre 1 demi-année de diplôme (soit un semestre) sur une année universitaire appelée « année 1 SUP-FC », donc d'octobre à mai (et pas seulement sur la période d'octobre à janvier). Il suivra le deuxième semestre l'année suivante « année 2 SUP-FC » d'octobre à mai.

B

BU : Bibliothèques Universitaires

C

CAP : Centre d'Accompagnement Pédagogique
CC : Contrôle Continu
CdeC : Centre de Certification
CeLaB : Centre de Langue de la Bouloie
CLA : Centre de Linguistique Appliquée
CLES : Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur
CT : Contrôle Terminal
CTU : Centre de Télé-enseignement Universitaire (centre d'enseignement à distance)
CVEC : Contribution de la Vie Étudiante et de Campus

D

DAP : Demande d'Admission Préalable: elle est obligatoire pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires.
DAP : La Demande d'Admission Préalable (DAP) est une procédure d'inscription obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, résidant en France ou dans un pays étranger.
Demi-vitesse : C'est un rythme adapté aux personnes ne pouvant suivre leurs études à plein temps. L'étudiant qui choisit la demi-vitesse va suivre un semestre de cours (au lieu de deux) sur une année universitaire d'octobre à mai. Il suivra le deuxième semestre l'année suivante d'octobre à mai.
DAEU : Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DEDALE : Fil d'Ariane pour votre inscription
DM : Devoir à la Maison
DVL : Développement et Validation du Logiciel : parcours de master mention Informatique

E

ECUE : Élément Constitutif des Unités d'Enseignement
EAD : Enseignement À Distance
ETP : Études Territoriales et Politiques
ENT : Environnement Numérique de Travail

ECandidat : Logiciel de candidature

EPeda : Logiciel d'inscription

EC : Éléments Constitutifs, appelées EC : sous-modules indépendants et capitalisables au sein de l'UEC dans laquelle ils s'intègrent, et de leur semestre et année universitaires. Comme les UE, les EC sont constitués d'activités de cours, de travaux dirigés et de travaux pratiques, et font l'objet d'une évaluation propre. Un EC ne peut appartenir qu'à une seule UEC.

ECTS : European Credit Transfer System : Chaque semestre universitaire, (correspondant à une année-SUP-FC dans le cas de la demi-vitesse), est composé d'UE et/ou d'UEC (incluant la totalité des EC qui les composent) représentant 30 crédits dits ECTS (European Credit Transfer System). Les UE, UEC et EC représentent un nombre donné de crédits ECTS, de telle manière que le nombre de crédits d'une UEC correspond à la somme des crédits de ses EC. Ainsi, pour chacun des diplômes proposés, un semestre universitaire peut être composé de 5 UE de 6 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et 2 UE de 3 crédits, ou de 4 UE de 6 crédits et d'1 UEC de 6 crédits constituée de 2 EC de 3 crédits, etc.

F

FAQ : Foire aux questions

FIT-EST : Fédération Interuniversitaire du Télé-Enseignement de l'Est

FIED : Fédération inter-universitaire de l'Enseignement à Distance : La FIED est une association loi 1901, créée en 1987 à l'initiative du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur pour représenter l'enseignement universitaire Français à l'international.

FLE : Français Langue Etrangère

FUP : Formations Universitaires Professionnalisantes : elles ont pour objectif de découvrir un domaine ou d'accroître une qualification au regard d'une fonction exercée, de faire évoluer un niveau de qualification en vue d'une progression de carrière, de remettre à jour et de compléter les connaissances déjà acquises. Ces formations ne sont pas diplômantes. Elles sont sanctionnées par la remise d'une attestation de fin de formation, mentionnant la ou les notes obtenues par le stagiaire s'il décide de se soumettre aux évaluations programmées. Ces formations ne donnent pas lieu à la délivrance de crédits ECTS.

I

INE : Identifiant National Etudiants : il est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres.

ITVL : Ingénierie du Test et de la Validation Logiciels et Systèmes : Parcours de master mention Informatique

I2A : Informatique Avancée et Applications : Parcours de master mention Informatique

M

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MAFE : Management Administratif et Financier en Entreprise

Moodle : Plateforme d'apprentissage à distance

M3C : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

O

OPCO : OPérateur de COmpétences

P

PÉRIODE : L'année est décomposée en deux périodes : la période 1 d'octobre à janvier et la période 2 de février à mai.

R

RU : Restaurant Universitaire

S

SUP-FC : Service Universitaire de Pédagogie pour les Formations et la Certification

SUMPPS : Service universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université

SEFOC'AL : Service de Formation Continue & Alternance

SPI : Sciences Pour l'Ingénieur

ST : Sciences et Techniques

T

TOEIC : Test of English for International Communication

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

U

UMLP : Université Marie et Louis Pasteur

UEC : Unités d'Enseignement Constituées : UE abstraites dans le sens où elles sont indépendantes et capitalisables au sein de leur semestre et année universitaires, mais elles ne proposent pas d'activités de cours et ne font donc pas l'objet d'une évaluation propre. En fait, les UEC sont simplement formées par l'agrégat de sous-modules, appelés éléments constitutifs.

V

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

VES : Validation des Etudes Supérieures

VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels

Suivez l'actualité du SUP-FC

sup-fc.univ-fcomte.fr



UNIVERSITÉ
MARIE & LOUIS
PASTEUR